



Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 3 et jeudi 4 juin 2026
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu'en visioconférence

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT	3
2. ÉCOUTE ET DIALOGUE	3
3. DIRECTION	7
PARTAGE ET VALIDATION DE LA METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN FEDERAL 2028-2036	7
SUIVI MISSION 500 000 MEMBRES : PLAN D'ACTION 2026	10
POINT DE SITUATION SUR LE BUDGET 2026	12
4. SECRETARIAT GENERAL.....	13
REFONTE DES STATUTS : LES 1ERES ORIENTATIONS.....	13
5. ÉTHIQUE ET DEONTOLOGIE.....	19
RETOUR ENQUETE VIOLENCE ET PROPOSITION DE PLAN D'ACTION	19
6. POLE COMMUNICATION.....	21
PRESENTATION DU NOUVEAU PASSION RANDO	21
POINT SUR L'ORGANISATION DES 80 ANS DES GR	23
7. COMMISSION RENCONTRES SPORTIVES	24
CANDIDATURE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LONGE-COTE 2027 ET MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LA SAISON SUIVANTE.....	24
CHANGEMENT DE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES RENCONTRES SPORTIVES.....	25
CHANGEMENT DE STRATEGIE RANDO CHALLENGE ET ABANDON DE LA FETE NATIONALE	26
8. COMMISSION PRATIQUES-ADHESIONS	26
INFO SUIVI SGVF 2	28
APPEL D'OFFRE ASSURANCE	30
9. SENTIERS ET ITINERAIRES	34
NORMALISATION DES ITINERAIRES PR ET FANOR : VALIDATION DE LA DEMARCHE ET DU PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE	34
10. MARCHE EN VILLE ET MOBILITES PIETONNES	36
AXES STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION PRIORITAIRES POUR L'INTERVENTION	36
11. PARTENARIATS, MECENAT, DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES	39
POINT SUR LES PARTENARIATS ET MECENAT EN COURS DE NEGOCIATION	39
12. COLLEGE DES ANIMATEURS.....	41
ROLE, MISSIONS ET ORIENTATIONS POUR LA MANDATURE	41
13. QUESTIONS DIVERSES	41
14. CLOTURE	41



Le Comité directeur fédéral s'est réuni à Ivry-sur-Seine et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

- Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Jean-Pierre Bastié, Christophe Billard, Maryse Brauge, Frédéric Brouet, Franck Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Philippe Gamen, Michel Geiser, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Catherine Kabani, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte, Christian Lesieur, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Alyne Regnier, Brigitte Scotton, Michel Simon, Éric Têtu, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Katia Cizo, Responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Séverine Ikkawi, Directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, Représentant des salariés
- Richard Carlon, Directeur technique national

Participants invités :

- Thierry Lesellier, Directeur du département itinéraires et éditions
- Cécile Legrand, Directrice du département service aux membres
- Carlos Leal, Responsable comptabilité et gestion
- Mardochee Teca, Contrôleur de gestion
- Jean-Emmanuel Tessier, Responsable information et communication
- Matthieu Boher, Conseiller technique national
- Valérie Lecurieux, Responsable aménagement et protection des itinéraires
- Élise Vigneau, Chargée de développement mobilités piétonnes
- Louis Neher, Responsable pratiques et adhésions
- Gonzalo Gutierrez, Directeur des systèmes d'information
- Christophe de Joncheere, Consultant ACE
- Astrid Andersen, Chargée de projets balisage et expertise itinéraires
- Matthieu Laville, Responsable publicité, partenariats et mécénats

Administrateurs excusés et représentés :

- Francine Dieval (pouvoir à Éric Têtu).



La séance est ouverte le 3 juin 2026 à 9 heures 32 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya annonce avoir rencontré la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire), forte de 560 000 membres et qui forme des animateurs en s'appuyant sur les référentiels de la FFRandonnée. Ils pourraient, puisqu'ils empruntent les chemins, participer aux travaux de balisage en lien avec les comités, après avoir été formés. Cela permettrait de renforcer les équipes dans les zones blanches.

Christophe Billard salue une excellente nouvelle.

Evelyne Husson demande si les membres de la FFEPGV pourraient relayer la campagne de dons.

Frédéric Montoya le confirme, tout comme ils pourraient participer aux actions autour des 80 ans des GR. Il déclare également avoir assisté la veille à un groupe de travail du CNOSF consacré à l'héritage des jeux de 2030, dans la lignée de ce qui a été fait pour Paris 2024. En matière de développement durable, il semblerait que le contexte soit favorable aux sujets portés par la FFRandonnée. Il faudra réfléchir aux actions à mettre en place, et avec quels moyens, car le mouvement sportif rencontre les mêmes difficultés que la FFRandonnée, liées au recul des aides publiques. Il faudra donc trouver d'autres sources de financement pour assurer le modèle économique des comités.

2. Écoute et dialogue

Grand Ouest

Patricia Alliot-Guichard indique que le Grand Ouest a vu émerger des problématiques liées au long-côte ces dernières semaines. Le Championnat de France de long-côte organisé ce week-end à La Baule rencontre des difficultés de financement. Le budget prévisionnel affichait, lors du dernier comité directeur, un déficit de 20 000 euros lié à l'organisation de cet événement. Lors du dernier événement de long-côte organisé par la Normandie, celle-ci avait également enregistré un déficit de 20 000 euros. Les Pays de la Loire demandent donc s'ils peuvent être accompagnés pour une meilleure organisation. La Bretagne, qui a aussi organisé un championnat de long-côte, n'a pas rencontré cette problématique.

Frédéric Montoya assume d'avoir supprimé la licence compétition, qui rapportait 8 000 euros à la Fédération.

Jean Pierre Bastié précise qu'il s'agissait de 45 000 euros sur l'ensemble des comités.

Frédéric Montoya observe, que dans le trail, les dossards se vendent en quelques heures jusqu'à 400 ou 500 euros. Il n'est pas habituel de demander une participation en randonnée classique, mais il ne serait pas aberrant de faire payer une partie des participants aux



compétitions de longe-côte, par le biais de partenaires, à l'instar de ce qui se fait dans le monde du trail.

Richard Carlon précise que les bilans 2023, 2024 et 2025 dont il dispose ne mentionnent pas les chiffres évoqués et propose de discuter de la manière dont sont imputés les évènements. Frédéric Montoya a raison de réinterroger l'équilibre global des rencontres sportives. Cela peut passer par les coûts d'organisation ou le financement par les pratiquants, mais il faut se pencher sur le sujet, au risque sinon que les rencontres sportives ne soient pas pérennes. Ce sujet relève cependant davantage de la commission que du comité directeur. Les instances de régulation doivent être saisies.

Séverine Ikkawi rappelle que l'équipe partenariats a été récemment renouvelée et se déplacera au Championnat de France de longe-côte.

Marianne Clarté ajoute qu'elle s'était battue pour développer, dans le cadre du tour de l'étang de Berre, le budget des casquettes, maillots et autres goodies. Lors de ces rencontres, il est important de faire contribuer la presse, les équipementiers et autres financeurs potentiels.

Frédéric Brouet rappelle qu'il avait insisté, lors de sa première Assemblée générale, sur la nécessité de supprimer la licence compétition et de réfléchir à un autre modèle économique autour de sponsors locaux, et non nationaux. Ce qui constituerait le meilleur moyen d'ancrer la fédération dans les territoires, car tout ne peut pas venir du national. La vente de produits dérivés peut aussi intéresser les participants, à condition que le caractère durable de ces produits soit pris en compte, en valorisant par exemple les produits locaux. Il y a certainement également des économies à réaliser sur les déplacements. Enfin, il semble nécessaire de s'interroger sur les tarifs d'entrée, qui doivent certes être attractifs, mais ne doivent pas être trop bas pour les compétitions. L'essentiel de ces réflexions doit être traité dans les groupes de travail et les commissions.

Jean Pierre Bastié indique que 35 rencontres de longe-côte ont été organisées dans l'année, dont 30 sont bénéficiaires. Pour des évènements comme La Baule, il n'appartient peut-être pas à la région qui accueille de supporter les coûts de déplacement d'une délégation nationale.

Richard Carlon ne comprend pas le lien entre le déficit de 20 000 euros annoncé pour le Championnat et les déplacements du personnel fédéral, qui sont supportés par la fédération.

Frédéric Montoya retient des échanges que les rencontres régionales de longe-côte sont bénéficiaires. Une réponse sera apportée aux difficultés rencontrées dans le Grand Ouest.

Patricia Alliot-Guichard rappelle qu'une réflexion nationale de la fédération était attendue dans les médias, toujours sur le longe-côte, à la suite des récents incidents.



Frédéric Montoya souligne que la communication de crise est toujours un exercice délicat. A la suite des deux regrettables accidents, certains administrateurs fédéraux ont été sollicités par la presse et leurs interviews ont été de qualité. Peut-être faudrait-il néanmoins réfléchir aux éléments de langage à employer en cas de crise.

Richard Carlon confirme que, bien qu'improvisées, les interviews dans la presse locale ont été bien maîtrisées. L'image renvoyée était constructive et la fédération a également communiqué avec les instances nationales. Elle a participé, au ministère, à une réunion sur la prévention des accidents en milieu maritime et s'est récemment dotée d'un groupe de travail sur l'accidentologie. Ces deux accidents donneront lieu à un retour d'expérience sur le plan technique, mais également sur celui de la gestion de crise.

Christian Lesieur évoque ensuite la rapidité avec laquelle il a été décidé d'opter pour Microsoft 365, ce qui a conduit de nombreux responsables de comités locaux à perdre leurs adresses fédérales. Le ressenti est celui d'une trop grande dépendance à Microsoft. Une alternative est-elle possible ?

Patricia Alliot-Guichard confirme que, dans les Pays de la Loire, le sujet qui émerge est celui de la dépendance totale à Microsoft, d'autant plus dans le contexte géopolitique actuel. La Fédération a-t-elle entamé une réflexion sur le sujet ?

Frédéric Montoya explique que Microsoft a augmenté unilatéralement ses tarifs, en décidant de limiter le nombre d'adresses gratuites. Sachant que le coût acquitté par la fédération couvre les adresses électroniques, mais également tous les services complémentaires fournis par Microsoft 365. Il est toujours possible de réfléchir à d'autres dispositifs, mais Microsoft dispose d'une certaine emprise. Le schéma retenu aujourd'hui consiste à continuer de travailler avec eux, tout en renégociant les tarifs pour 2027. D'autres modèles économiques, avec des tarifs plus bas, n'offrent pas nécessairement le même niveau de satisfaction.

Franck Charbonnier salue le travail de ceux qui ont fait face à la crise dans des délais très courts. Il leur faut maintenant réfléchir calmement, en commission, à l'avenir.

Gilbert Laporte rejoint les propos relatifs au travail effectué par le service informatique, qui renvoie selon lui, à deux enjeux principaux : la nécessité de conserver la propriété du nom de domaine ffrandonnée.fr et l'hébergement des données sur le Cloud. Il compte sur le groupe de travail pour se pencher sur ces enjeux techniques.

Marianne Clarté juge également nécessaire de prospecter et partager avec d'autres associations ou universités, pour sortir de la dépendance à Microsoft.

Michel Simon rappelle qu'un volume important de données, stockées aux États-Unis, a été perdu il y a de cela sept ou huit ans. L'enjeu est donc avant tout celui de la sécurisation de l'environnement informatique.



Jérémie Penninckx incite également à l'autocritique en interne, estimant que la FFRandonnée a manqué d'anticipation. Il propose de réfléchir aux améliorations et aux alternatives possibles, sans quitter Microsoft dans l'urgence.

Frédéric Montoya déduit des échanges qu'il est effectivement nécessaire de se donner du temps et de réaborder le sujet lors d'un prochain comité directeur, avec davantage de recul.

Polynésie Française

Annie Marimao annonce que la Polynésie souhaite constituer une fédération. Selon elle, il faut prendre le temps d'étudier le sujet et ne pas se précipiter dans les décisions.

Frédéric Montoya déclare partager cette vision, alors même que le représentant de l'État a précisé qu'avec quatre clubs, il était possible de bâtir une fédération en quelques jours. Au-delà de l'aspect flatteur pour la FFRandonnée, dont l'expertise serait sollicitée, il est important de bien mesurer les enjeux.

Annie Marimao évoque un nombre conséquent de licenciés au sein des quatre clubs polynésiens. Il lui semble que l'impulsion émane des adhérents locaux. Elle n'est pas opposée au projet de fédération polynésienne, mais insiste sur la nécessité de ne pas se précipiter. D'autant que la fédération locale voudrait avoir accès aux outils de la FFRandonnée, ce qui impliquerait la mise en place d'une convention.

Gilbert La Porte s'interroge sur la possibilité d'élaborer une convention de prestation technique pour accompagner la création d'une fédération polynésienne.

Frédéric Montoya confirme que les clubs polynésiens ne seraient pas opposés à ce que la FFRandonnée se positionne en prestataire, et auraient les moyens de le gérer.

Grand Sud-Est

Michel Geiser exprime le soutien de l'ensemble des comités départementaux et du Comité régional PACA à la candidature du Vaucluse pour l'organisation du congrès fédéral en 2028. Le département 04 s'interroge par ailleurs sur l'introduction de l'utilisation de sécateurs électriques par les baliseurs dans le contrat d'assurance fédérale. Les départements 04 et 05 souhaitent faire progresser le sujet de l'accès gratuit à MaRando pour les baliseurs non licenciés, qui s'en servent dans le cadre de la collecte et du balisage.

Katia Cizo précise que, pour l'organisation du congrès 2028, rien n'est arrêté. À date, seul le Vaucluse est candidat. Une mission de repérage est prévue début juillet. Le comité directeur prendra la décision finale.

Cécile Legrand ne comprend pas la question sur le sécateur. Le cahier des charges relatif à l'appel d'offres pour les assurances sera présenté le lendemain. Des propositions de la CNSI ont été émises quant à l'utilisation de matériel.



Frédéric Montoya tient à remercier Cécile Legrand pour la méthodologie déployée vis-à-vis du contrat d'assurance, qui a associé les différentes commissions.

Thierry Lesellier ajoute que l'accès des baliseurs non licenciés à MaRando a volontairement été reporté au mois de septembre, en lien avec la transformation du SGVF. Le sujet sera traité dans le cadre de la nouvelle saison sportive 2026-2027.

Michel Geiser évoque un dernier sujet. Chaque année, une importante manifestation, le festival de l'outdoor, se tient dans l'agglomération de Digne. Cette année, le festival met à la disposition du Comité 04 une soirée spécifique, pour ses 40 ans. La fédération dispose-t-elle d'un film qui pourrait être projeté à cette occasion.

Frédéric Montoya propose de se rapprocher de Séverine Ikkawi.

La séance est suspendue de 10 heures 31 à 10 heures 55.

3. Direction

Partage et validation de la méthodologie de construction du plan fédéral 2028-2036

Frédéric Montoya rappelle qu'il faut dès à présent réfléchir au plan 2028-2036, pour l'élaboration duquel une méthodologie est proposée. Le plan fédéral est aussi le reflet du moment, c'est pourquoi il faut à la fois consulter le réseau et analyser les tendances, comme l'appétence des jeunes pour l'itinérance. Le calendrier prévoit une phase de diagnostic et de construction de 18 mois, avant la validation du plan par l'assemblée générale de mars 2028, puis de sa déclinaison opérationnelle en décembre 2028. Le nouveau plan sera mis en œuvre à partir de janvier 2029. Il aura pour but de fixer un cadre, tout en prévoyant une nécessaire souplesse.

Les objectifs de la phase de cadrage stratégique visent à définir le périmètre du plan fédéral, poser les principes directeurs, clarifier ce qui relève du national, du régional et du départemental. L'ensemble du réseau doit être impliqué et acteur du plan.

Différentes actions sont envisagées : Un comité de pilotage sera garant du rétroplanning et de l'avancement des travaux. Il serait composé de Frédéric Brouet, Evelyne Husson, une intervenante extérieure spécialiste du sujet, Richard Carlon, Alexandre Durand et Frédéric Montoya. La fixation des axes du plan fédéral reviendra au comité stratégique, auquel participeront le directeur général et les trois directeurs de départements, ainsi que des élus. Le comité stratégique sera chargé de définir le niveau d'ambition et les grandes thématiques à l'horizon 2028-2036. Le développement durable conservera une place importante, mais le réchauffement climatique devrait être davantage abordé que dans les plans précédents.

Les livrables seront constitués d'une note de cadrage validée, de la structure de gouvernance du projet et d'un calendrier prévisionnel.



Cette phase de cadrage sera suivie d'une phase de diagnostic interne destinée à comprendre la situation réelle de la fédération, à identifier les forces, les fragilités et les leviers d'amélioration. L'analyse s'appuiera sur des données quantitatives, mais également sur le bilan du plan précédent, les retours d'expérience, l'analyse de la gouvernance et des modes de fonctionnement, en lien avec les travaux sur la révision des statuts.

Sont attendues à l'issue de cette phase une analyse SWOT fédérale, une cartographie des acteurs et des compétences et l'analyse des inégalités territoriales.

La phase de diagnostic externe devra permettre de se projeter et d'identifier les évolutions qui impacteront la randonnée jusqu'en 2036. Les méthodes d'analyse incluront la veille documentaire et prospective, des entretiens avec des experts externes et le benchmark d'autres fédérations ou acteurs de l'outdoor.

Une note de tendance et des scénarios d'évolution seront produits à l'issue de cette phase.

Une consultation quantitative sera organisée pour donner la parole à l'ensemble du réseau et identifier les priorités et les attentes, sur la base d'un questionnaire national structuré par thème et comportant des espaces d'expression libre. Les résultats, analysés par type d'acteur et de territoire, seront restitués sous forme de synthèse. Une consultation qualitative (sous la forme de webinaires, de groupes de travail thématiques et d'entretiens ciblés) sera déployée pour comprendre les motivations des réponses qualitatives et faire émerger des propositions concrètes.

Les orientations stratégiques seront coconstruites lors d'un séminaire stratégique national rassemblant des élus, la direction de la fédération ainsi que des représentants du réseau et de l'externe. Ce séminaire aura pour objectif de transformer le diagnostic et la consultation en choix clairs, c'est-à-dire en quatre à six orientations stratégiques lisibles, financièrement réalisables et hiérarchisées, et d'exprimer une vision fédérale partagée à l'horizon 2036.

Cette vision devra être validée par les instances fédérales, moyennant des ajustements finaux. Son appropriation passera par la mise à disposition de kits de présentation pour les comités et les clubs, l'organisation de webinaires de restitution et des déclinaisons territoriales lorsque ce sera possible. La communication s'appuiera sur une version synthétisée des orientations stratégiques, à destination du grand public, et des actions de mise en cohérence avec les projets nationaux.

La déclinaison opérationnelle du plan stratégique reviendra à la future équipe. Le plan couvrira deux mandatures et deux olympiades. Il pourra donc être ajusté aux circonstances, tout en restant fidèle aux orientations initiales. L'essentiel étant que les objectifs opérationnels soient concrets et atteignables.

Pour avancer, il faut valider la démarche méthodologique et, **a minima**, la composition des comités de pilotage et stratégique.



Séverine Ikkawi fait remarquer, pour avoir vécu l'élaboration de tous les plans fédéraux, que la zone de danger porte sur la déclinaison opérationnelle, étape la plus difficile à réussir. Elle préconise donc de s'imprégner des autres fédérations, mais également de réaliser un benchmark hors frontières, pour trouver d'intéressantes sources d'inspiration (au Québec, notamment). Elle suggère également de consulter les 30 millions de randonneurs, au moyen d'outils numériques pertinents. Ce qui démontrera aussi l'esprit d'ouverture de la fédération.

Frédéric Montoya salue cette proposition, qui sera prise en compte dans l'élaboration des questionnaires.

Annette Gogneau s'interrogeait justement sur la manière dont les randonneurs seraient associés à la réflexion. Elle demande également comment sera pris en compte le travail des commissions dans l'élaboration du plan.

Gilbert La Porte juge le plan intéressant et suggère d'accorder, dans les diagnostics, une place aux évolutions démographiques et aux attentes des futurs randonneurs. Il faudra également réfléchir au type de développement économique visé, en lien avec la volonté de préserver l'accessibilité de la randonnée à tous les budgets. Enfin, au-delà des indicateurs de suivi, il faudrait prévoir des dispositifs d'évaluation. Pour sécuriser la déclinaison opérationnelle, il faudrait s'assurer que chaque réalisation opérationnelle correspond à un axe stratégique et que chaque axe stratégique est servi dans le plan opérationnel, ce qui permettrait de garantir un va-et-vient entre les organisations stratégiques et leur mise en œuvre. Enfin, il serait très pertinent de consulter les 30 millions de randonneurs, en s'appuyant sur les régions et les départements.

Frédéric Montoya retient l'idée d'une évaluation à mi-parcours du plan.

Frédéric Brouet déclare croire beaucoup à l'élargissement du public visé par le questionnaire, suggérant d'inclure également les salariés, les commissions, les groupes de travail, mais aussi les journalistes et les fabricants de matériel. Une partie de la cible échappe néanmoins encore à la fédération, à savoir la population des licenciés, du fait du filtre instauré par les clubs. Il invite à ce que la réflexion soit la plus largement ouverte possible lors de la consultation. Ce qui impliquerait de laisser la parole la plus libre possible, pour récolter un maximum de commentaires et de réflexions. La méthodologie proposée semble cependant très solide.

Catherine Kabani demande si la composition des groupes de travail est déjà arrêtée.

Frédéric Montoya distingue le comité de pilotage, dont la composition est quasiment actée, et le comité stratégique, qui reste à construire.

Marianne Clarté insiste pour que la marche soit bien présente, et pas seulement la randonnée, pour intégrer le développement de l'urbain et du périurbain. Il lui semblerait intéressant de s'ouvrir également aux associations de développement social et sociétal, qui peuvent avoir d'autres avis.



Frédéric Montoya rappelle que l'objectif consiste à valider la méthodologie. Les diverses possibilités d'ouverture seront examinées par le comité stratégique.

Olivier Mangin questionne le rapport entre les 250 000 licenciés en club et les 30 millions de randonneurs. La vision devra être cohérente avec les objectifs de la fédération et, donc, les publics qu'elle entend cibler. Car il n'est pas acquis qu'elle aura les moyens d'aller dans toutes les directions potentielles. Les présidents bénévoles des comités n'en auront pas nécessairement ni la capacité ni l'envie. L'aspect humain de la mise en œuvre devra donc être pris en compte.

Richard Carlon confirme que la fédération devra opérer des choix, tout en soulignant qu'elle disposera du temps pour le faire.

Il est procédé au vote.

La méthodologie de construction du plan fédéral 2028-2036 est adoptée à l'unanimité.

Suivi mission 500 000 membres : plan d'action 2026

Séverine Ikkawi renvoie à la session du lendemain pour les partenariats.

Cécile Legrand complète avec des informations sur la rentrée sportive. Le même assureur sera conservé pour la saison 2026-2027, moyennant quelques modifications de politique tarifaire et de documentation. Le règlement a également évolué concernant les organisateurs de manifestations. Les documents sont finalisés et partiront à l'impression dans les jours à venir.

L'affiche de la rentrée sportive est projetée en séance.

Une nouvelle fonctionnalité permettra la pré-affiliation et la pré-prise de licences avant la rentrée sportive. Un jeu-concours sera mis en place prochainement pour inciter les clubs à venir découvrir ce nouveau système de gestion. Les clubs et comités recevront la documentation mi-juin.

Frédéric Montoya se félicite que la fédération ait tenu cet engagement. Il croit également se souvenir que des budgets avaient été conservés pour communiquer sur la rentrée sportive.

Séverine Ikkawi indique qu'une partie de ce budget a été orienté vers la campagne de dons, dont l'un des axes était dédié aux clubs et aux comités. La deuxième partie devait être consacrée au financement d'une vidéo et à des achats médias. Il semblerait que la réalisation d'une nouvelle vidéo soit plus compliquée que prévu, celle déjà disponible pourrait être réutilisée. Une fraction du budget était également dévolue à l'achat de fichiers, pour rechercher des pratiquants et les inciter à venir en club. Les fonds supplémentaires apportés par Malakoff Humanis permettront de renforcer cette démarche. La rentrée sportive bénéficiera donc de davantage de moyens, dont il faudra mesurer les effets dans le temps, sachant que Malakoff Humanis accompagnera la FFRandonnée durant trois ans.



Hervé David signale que la fédération a retrouvé, avec 240 000 licenciés, son niveau de 2019-2020 et s'enquiert du taux de progression attendu pour la saison 2026-2027.

Cécile Legrand répond que la projection pour 2027 est en cours de finalisation, la campagne d'adhésion démarrant au mois de septembre. Le pourcentage précis sera communiqué lors de la validation du budget.

Richard Carlon ajoute que les chiffres budgétés seront relativement faibles par rapport aux ambitions de la fédération, qui adopte une approche mesurée et prudente. Elle table cependant sur une augmentation massive du pass découverte.

Cécile Legrand signale que le groupe de travail consacré au pass découverte a terminé ses travaux, l'enjeu consistant désormais à en comprendre l'usage par les clubs et les comités et à mesurer le taux de rebond entre le pass découverte et la licence. Ce qui permettra de dégager des pistes d'évolution pour 2027.

Séverine Ikkawi revient sur la campagne massive de dons. Des projets de visuels et d'approches avaient été partagés en comité directeur. Ils ont été remaniés depuis.

Les nouveaux visuels sont projetés en séance.

Il reste à finaliser la formulation, pour faire comprendre que les dons ne se limitent pas à financer la préservation des sentiers. Le choix définitif doit intervenir avant la fin de la semaine, un premier communiqué de presse étant prévu le 16 juin, avant le démarrage de la campagne digitale de recrutement.

Thierry Lesellier explique que l'agence digitale a accès au fichier des acheteurs de Décathlon pour l'outdoor. Ce qui permettra de leur adresser des notifications les incitant à effectuer des micro-dons au profit des aménageurs et des baliseurs des sentiers de randonnées. La campagne cible donc un public sensibilisé, au moment où il sera en train de randonner.

Séverine Ikkawi évoque le slogan « je randonne, je donne », qui lui paraît le plus parlant. Les actions confiées aux agences seront complétées d'actions de mobilisation auprès des hébergeurs référencés dans les topoguides, afin qu'ils mettent en avant la campagne durant la saison. Des affichettes seront imprimées à cet effet.

Frédéric Montoya juge l'idée excellente, d'autant que le don est quasi instantané à effectuer.

Séverine Ikkawi ajoute que le réseau sera informé. Il est espéré de cette campagne qu'elle permettra de doubler le montant habituel des dons.

Jean-Pierre Bastié suggère de placer des QR codes sur les sentiers pour encourager les dons.

Thierry Lesellier précise que cela fait partie des réflexions et a été proposé par l'agence. Néanmoins, cela se fera progressivement, car la démarche devra être acceptée par les collectivités locales. Il faudra également veiller à ne pas multiplier les QR codes.



Jean Piette Bastié évoque un QR code unique, qui renverrait vers des informations évolutives et mises à jour selon l'actualité.

Hervé David appelle plutôt à aller chercher les 30 millions de randonneurs du dimanche sur le terrain, en copiant le dispositif des pièces jaunes. Un participant par randonnée serait chargé de collecter les dons.

Thierry Lesellier ajoute que le site internet de présentation de MaRando a été mis en ligne.

Frédéric Montoya propose de faire un point de l'évolution de la campagne lors de chaque comité directeur.

Point de situation sur le budget 2026

Carlos LEAL et Mardochée TECA rejoignent la séance.

Un document est projeté

Carlos Leal présente les éléments budgétaires : la prévision d'atterrissage (7 467 euros) est parfaitement en ligne avec le budget voté (6 922 euros). Le cap est donc respecté.

Les recettes ont été revues à la hausse pour atteindre 12,46 millions, la saison sportive 2025-2026 ayant dépassé ses objectifs. Les charges s'élèvent à 12,45 millions du fait de l'augmentation mécanique des versements de licences aux comités, conséquence de la réussite de la saison sportive, et du réajustement du calcul de la masse salariale.

Parmi les contributions de chaque service, le service Pratiques/Adhésions se distingue par son impact positif de + 52 000 euros, confirmant le succès des licences cette saison. Les amortissements sont en légère baisse, tout comme les actions marketing. La principale contribution négative revient au réajustement de la masse salariale (-94 000 euros), suivie par le service informatique (- 29 000 euros). Du fait des effets de vases communicants, la prévision d'atterrissage reste supérieure au budget voté.

Philippe Vallée ajoute que l'écart budgétaire est lié, pour le service informatique, à la facturation de Microsoft sur les adresses emails.

Mardochée Teca présente le détail des principaux écarts. Le service Pratiques/Adhésions a bénéficié de la réussite de la saison sportive (plus de 240 000 licenciés contre 238 000 prévus). Le boni sur amortissements résulte principalement du décalage de réalisation des projets budgétés. La masse salariale a été ajustée en fonction d'événements complémentaires intervenus en cours d'exercice. Pour le service informatique, la perte des licences Office 365 gratuites a engendré un surcoût de 34 000 euros. Cette charge a été partiellement compensée par la facturation de 5 000 euros aux comités disposant de plus de 10 utilisateurs. D'ici la clôture, différentes variables pourraient impacter le résultat : un boni sur la masse salariale lié à certains départs, un potentiel boni lié à la préadhésion (du fait de la mise en service du



SGVF 2), le nouveau partenariat avec Malakoff Humanis et le maintien strict du contrôle des dépenses.

Philippe Vallée appelle à la prudence concernant les amortissements, les résultats des ventes des topoguides n'étant pas encore connus. Il est également important de maintenir un contrôle budgétaire serré.

Séverine Ikkawi rappelle que 150 000 euros de dons socles ont été sécurisés, ce qui représente une importante variable positive, non valorisée dans le budget.

Frédéric Montoya souligne la rigueur du trésorier dans le suivi des dossiers. Rappelant qu'il a décidé de quitter ses fonctions, il salue la qualité de son travail et la pertinence de ses alertes.

Philippe Vallée se déclare ravi d'avoir contribué à la bonne marche de la fédération durant les 18 mois passés au poste de trésorier et remercie l'équipe pour son accueil. Il précise avoir démissionné pour une unique raison, n'en déplaie aux rumeurs, et souhaite que la bonne dynamique se poursuivre.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 12 heures 46 à 14 heures 05.

4. Secrétariat général

Refonte des statuts : les 1ères orientations

Frédéric Montoya rappelle que les statuts ne sont pas figés et traduisent la volonté de la fédération de s'adapter dans le temps, comme de s'astreindre à toujours plus de transparence et de démocratie. Ce travail sur les statuts doit être soumis à l'assemblée générale du 1^{er} avril 2027. Le but est de s'appuyer sur un comité d'experts plus ramassé, dans un souci d'efficacité. En cas de pluralité de listes, il s'agit aussi de faire une place à la liste perdante.

Katia Cizo présente la refonte envisagée, en commençant par la gouvernance fédérale. Le groupe de travail est accompagné par le CDES (Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges).

Un document est partagé

Pour la gouvernance fédérale, l'objectif est de réduire le nombre de membres du comité directeur, dans le respect de la loi de démocratisation du sport. Le comité directeur passerait de 32 membres - plus deux suppléants - à 22 ou 25 membres. La parité devra être respectée pour le bureau et le comité directeur, à une personne près. Le collège général passerait de 14 à 18 membres, dont un médecin, un baliseur, un président de club et un membre de l'outre-mer. Deux options se présenteraient ensuite : y adjoindre un membre qualifié par milieu de pratique (soit quatre membres) ou un représentant par interrégion, dont l'outre-mer (soit six membres). Le collège des territoires serait donc intégré au collège général.

Frédéric Montoya explique que cela permettrait à chacun d'être véritablement acteur.



Katia Cizo ajoute que le comité directeur ne comporterait plus de membres associés, qui seraient consultés sous une autre forme. En effet, il semblerait plus efficace que ce regard extérieur enrichisse le travail des commissions ou autres, plutôt qu'il soit porté au niveau du comité directeur, où les sujets sont davantage liés au fonctionnement interne de la fédération.

Frédéric Montoya souligne qu'il appartiendra à la fédération de faire vivre la collectivité des membres associés au travers des commissions.

Marianne Clarté estime que le sujet renvoie au poids à accorder aux instances consultatives, qui peuvent enrichir l'ensemble de la fédération.

Laure Koupaliantz ajoute que les nombreuses réunions sont très chronophages et que le fonctionnement des instances de la fédération est peu lisible pour un néophyte. Les membres associés experts auront certainement davantage à partager sur des thèmes concrets.

Katia Cizo poursuit sa présentation : les membres associés ne participeraient plus ni au comité directeur ni au bureau, encore plus éloigné de leurs domaines d'expertise. La fédération recherchera donc une autre forme de consultation pour eux. Le comité directeur comporterait en outre un collège de deux entraîneurs et un collège de un ou deux arbitres.

Frédéric Montoya invite à s'interroger sur la représentativité des arbitres au regard des efforts de rationalisation du comité directeur.

Katia Cizo ajoute qu'il est aussi prévu qu'un représentant des salariés siège au comité directeur. Le collège des territoires étant appelé à évoluer, il est proposé de mettre en place une conférence des régions et une conférence des départements. La restitution des travaux de réflexion sur ces deux entités sera remontée au comité directeur à la rentrée sportive.

Frédéric Montoya revient sur la transparence, soulignant que la mandature en cours a réinstauré la publicité des débats des comités directeurs et invite, autant que faire se peut, des intervenants extérieurs à participer aux travaux. Concernant les territoires, la volonté de dynamique est la même, à savoir instaurer un lieu de débat contribuant à la réflexion, en institutionnalisant l'expression des comités régionaux. Il a été demandé à un sous-groupe de travail de présenter des pistes d'action d'ici au mois de septembre.

Annette Gogneau évoque la possibilité de faire des conseils ou conférences départementaux une pépinière pour accompagner les futurs dirigeants et bénévoles.

Frédéric Montoya souhaite aussi un groupe sur les interrégions.

Katia Cizo précise que certaines de ces évolutions seront inscrites dans les statuts et d'autres dans le règlement intérieur. La manière dont seront gérées les interrégions n'est pas claire pour elle.

Frédéric Montoya évoque l'interrégion locale, Île-de-France et Hauts-de-France, pour laquelle des sujets ont été lancés par le passé, comme le tourisme, pour lesquels il n'y avait aucun point commun. Sur les enjeux littoraux, les Hauts-de-France et la Normandie auraient peut-



être davantage de sujets en commun. Paris pourrait aussi avoir intérêt à échanger avec d'autres modèles d'interrégions métropolitaines, AURA et PACA pourraient se rapprocher sur la thématique de la montagne. Ce sont des questions auxquelles il faut réfléchir.

Katia Cizo indique qu'il est prévu d'adopter un scrutin à la proportionnelle pour le collège général, ce qui permettra d'intégrer trois membres de la liste adverse. Pour les autres collèges, le mode de scrutin restera inchangé. Dans l'organisation actuelle, un représentant des salariés siège au comité directeur et détient une voix consultative. Dans le projet réformé, il est prévu qu'il détienne une voix délibérative.

Frédéric Montoya voit un non-sujet dans le passage d'une voix consultative à une voix délibérative pour le représentant des salariés.

Katia Cizo rappelle que le porteur de la liste élue était automatiquement élu président de la fédération. Il est prévu, demain, que soit élu président un candidat issu du comité directeur nouvellement élu, puis que l'élus soit présenté à l'assemblée générale.

Marianne Clarté estime nécessaire de laisser du temps pour assimiler les différents points présentés.

Frédéric Montoya souhaite avancer et se propose de répondre aux interrogations.

Katia Cizo renchérit : la fédération ne peut pas se permettre d'attendre et progresse, comme elle l'avait annoncé, par étape.

Hervé David, faisant référence au représentant des salariés, se déclare en faveur de la démocratie. Il ajoute que la communication sera fondamentale.

Frédéric Brouet propose d'ajouter un licencié au collège général, mais également jusqu'à quatre suppléants. Il rappelle aussi, en référence à la première option envisagée pour le comité directeur, qu'il a toujours été difficile de trouver un représentant du milieu littoral. Il serait d'avis, pour les salariés, d'augmenter la représentation à deux, en incluant un salarié des territoires. Favorable à la proportionnalité, il suggère que la liste élue puisse, lors des élections « classiques », aller rechercher quelques opposants constructifs. Il lui semble aussi que des interrégions modulables pourraient utilement alimenter les débats.

Gilles Jacquet observe que l'option 1 signifie que les régions ne seront plus représentées au comité directeur. Il n'est pas du tout opposé au vote du salarié et favorable à la proportionnalité.

Christophe Billard juge difficile de se positionner à ce stade, car la restitution du travail territorial est attendue pour le mois de septembre. Il lui semble toutefois que l'option 1 est plus cohérente avec l'esprit général de l'évolution envisagée.

Frédéric Montoya souligne, dans toutes les propositions qui sont faites, qu'il ne s'agit pas de représentants, mais d'individualités. L'idée d'un salarié des comités est à creuser. Mais, choisir ses adversaires n'est pas envisageable, c'est la liste battue qui choisit ses membres. Il propose



également d'attendre le retour du groupe de travail et d'organiser un comité directeur spécifique sur les statuts. Il s'interroge aussi sur la pertinence de créer un cinquième milieu de pratique tropical.

Richard Carlon rappelle que les présences évoquées au comité directeur doivent s'entendre a minima. Attiré pour sa part par l'entrée liée aux milieux de pratique, il propose de réfléchir aux travaux soumis au comité directeur. Il est important de préserver un espace d'écoute et de dialogue avec les représentants des territoires (ce qui est proposé via les conférences de régions et départements), mais l'essentiel des sujets ne porte pas sur le découpage géographique, mais sur la qualité des territoires, qu'il s'agisse de la montagne, du littoral ou de la ville. Les espaces de pratique apportent donc beaucoup de sens. Pour autant, la qualité de ceux qui les représenteront n'est pas décrite. S'il s'agissait a minima de membres détenant un mandat électif dans un comité régional, l'option 1 changerait de teneur.

Gilbert La Porte qualifie la possibilité pour les salariés de prendre part au vote de belle avancée. Il s'interroge sur les conséquences de la modification des statuts de la fédération pour les comités régionaux et départementaux.

Frédéric Montoya répond que ces interrogations conduisent à se donner davantage de temps pour statuer. Une deuxième phase des travaux consistera à réfléchir aux statuts des comités régionaux et départementaux, pour aller vers davantage de démocratie.

Katia Cizo signale que l'option 2 est apparue la veille, lors de la réunion « écoute et dialogue », certainement pour de bonnes raisons.

Michel Simon valide les corrections intervenues depuis la veille vis-à-vis des élus territoriaux.

Patricia Alliot-Guichard confirme que les élus territoriaux ne se retrouvaient pas, au départ, dans l'organisation proposée, ce à quoi un début de réponse a été apporté ce jour.

Christophe Billard insiste sur le risque de perception biaisée et sur la nécessité de soigner la transition dans l'option 1. Il demande également quand s'appliqueront les nouveaux mécanismes envisagés.

Il est procédé au vote.

Le scrutin à la proportionnelle pour le collège général est adopté à la majorité, moyennant un vote contre et deux abstentions.

Moyennant une abstention, l'attribution d'une voix délibérative au représentant des salariés est approuvée à la majorité.

Olivier Mangin appelle à se pencher sur les enjeux relatifs à la gestion désintéressée.

Katia Cizo vérifiera.

Le processus d'élection pour la présidence de la fédération est adopté à l'unanimité.



La création d'un conseil/conférence des départements est adoptée à la majorité – 1 abstention.

La transformation du séminaire des régionaux en conseil/conférence des régions est adoptée à la majorité – 1 abstention..

Katia Cizo passe aux territoires et annonce des changements : pour les comités départementaux et ultramarins, il est proposé de rendre statutaire la commission départementale de formation, de désigner un référent développement durable dans chaque département ou territoire ultramarin et d'introduire la possibilité de demander une cotisation additionnelle sur la part de licences, sous réserve qu'elle soit encadrée.

Jean-Pierre Bastié rappelle que les équipes départementales de formation sont aujourd'hui rattachées aux commissions régionales et note que la première proposition instaurerait une forme d'indépendance des départements vis-à-vis de la région. Il se demande si cela correspond à un besoin.

Frédéric Montoya explique qu'il s'agit de donner un statut aux travaux de formation effectués au niveau départemental, sans remettre en cause le fonctionnement général, au même titre que les CDPA et CDSI.

Patricia Alliot-Guichard souligne que de plus en plus de comités fonctionnent en coprésidence. L'officialisation de cette coprésidence dans les statuts avait été évoquée.

Katia Cizo indique que ce n'est pas possible au regard des textes, un représentant légal devant être désigné auprès de la préfecture. Cependant sur le terrain, les tâches et responsabilités peuvent être réparties.

Christian Lesieur précise qu'en Centre-Val de Loire, une convention a été signée entre la région et le département pour ce qui concerne la formation. La région confie au département certaines tâches relatives à certaines formations.

Frédéric Brouet doute qu'il soit pertinent d'instaurer des commissions départementales de formation, vu la difficulté, dans certaines régions, à trouver des formateurs. La compétence départementale est intéressante pour le balisage. Il rappelle par ailleurs que la note du haut conseil à la vie associative souligne que le règlement intérieur a parfois plus de poids que les statuts, qui doivent conserver un caractère générique.

Katia Cizo répète que la loi ne prévoit pas de coprésidence des comités, même si le haut conseil formule des préconisations en ce sens. Sur le terrain, le règlement intérieur peut prévoir une coprésidence.

Josiane Barailler revient sur les CDF et CRF. Un groupe de travail réfléchit à l'évolution des statuts de ces deux entités, pour aboutir à une proposition équilibrée.

Richard Carlon attire l'attention sur le fait que le règlement intérieur est plus souple et plus facile à adapter que les statuts, dont le caractère est plus intangible. Concernant la formation,



certains comités départementaux réalisent des formations alors que leur objet social ne le prévoit pas. Légalement, ils n'y sont donc pas habilités. Une clarification des statuts s'impose.

Olivier Mangin revient sur la formulation de la troisième proposition, considérant qu'il s'agirait que la fédération autorise les comités départementaux à ajouter une part territoriale au coût de la licence.

Katia Cizo confirme que l'idée est bien celle-ci.

Brigitte Scotton salue ce projet de cotisation additionnelle, qui existe en Haute-Savoie sous l'intitulé « cotisation solidaire ». Revenant sur l'intervention de Richard Carlon, elle demande si un document autorisera les comités départementaux à délivrer des formations.

Richard Carlon confirme qu'il est prévu de le formaliser dans l'objet social.

Frédéric Montoya soumet au vote les propositions de modifications pour les comités départementaux et ultramarins.

Le comité directeur valide à l'unanimité les propositions présentées pour les comités départementaux et ultramarins.

Katia Cizo poursuit avec les modifications envisagées pour les comités régionaux, qui reprennent l'idée de désigner un référent développement durable dans chaque région et l'introduction d'une part additionnelle au coût de la licence. Est également proposé que les comités régionaux se prononcent sur le tarif des licences au titre de la région, et non plus au titre des clubs. Le comité départemental reportera à l'Assemblée générale nationale le vote des clubs. Le comité régional votera en son nom propre et non au titre des clubs.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser avait compris que l'augmentation de la licence était imposée à partir du comité directeur fédéral et que ces différentes étapes avaient été supprimées.

Katia Cizo confirme que le sujet a été abordé par le groupe de travail, mais qu'il a été décidé de procéder par étape.

Cécile Legrand s'interroge sur la répartition des compétences entre l'assemblée générale et les comités directeurs dans le vote des différentes parts composant la licence.

Katia Cizo répond qu'à l'heure actuelle, le comité directeur national définit les parts de toutes les strates. Les statuts pourraient être adaptés, afin que chaque strate définisse sa part additionnelle, mais ce sujet n'a pas été abordé par le groupe de travail.

Frédéric Montoya reste persuadé qu'il faut que le prix de la licence soit le même partout.

Katia Cizo propose que le sujet soit analysé par le groupe de travail, qui soumettra ses propositions au comité directeur.



Le comité directeur valide à l'unanimité les propositions présentées pour les comités régionaux.

Katia Cizo précise que des projets de textes seront soumis, pour les différents points, au comité directeur. Les souhaits des comités départements, régionaux et ultramarins seront recensés. Les modifications seront présentées en séminaire des régionaux au mois d'octobre, puis en webinaire aux comités départementaux et ultramarins au mois de novembre. Les textes seront validés fin 2026 ou début 2027, puis soumis à l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2027.

5. Éthique et déontologie

Retour enquête violence et proposition de plan d'action

Un document est partagé.

Richard Carlon revient sur l'élément déclencheur de l'enquête, à savoir un article du *Guardian* sur la sécurité des femmes seules sur certains itinéraires. La FFRandonnée a décidé de s'emparer du sujet, qui est la priorité du ministère des Sports. La fédération partage la préoccupation du ministère et prend l'engagement, au travers du contrat d'engagement républicain, de lutter contre le harcèlement et les agressions sexuelles dans le sport. Un groupe de travail a donc été mis en place, avec des représentants du comité d'éthique. La FFRandonnée n'ayant jamais été saisie d'événements relevant d'agressions sexuelles et disposant de peu de données, une enquête sur les violences et la déontologie a été adressée en décembre 2025 à tous les licenciés.

- 4 500 réponses ont été reçues, ce qui est significatif.
- 6,3% des répondants ont déclaré avoir été confrontés à des violences (contre 11% à 13% en moyenne nationale pour l'ensemble des sports).
- La moitié étaient des violences verbales.
- 10% des répondants ont relevé des problèmes de gouvernance.
- L'information circule très mal : un répondant sur deux ne sait pas vers qui se tourner en cas de difficulté et deux sur trois ne connaissent pas les dispositifs existants. La moitié des répondants considèrent que la formation est un enjeu majeur à améliorer.

Parmi les 6,3% confrontés à des violences, une petite centaine en a été victime, une centaine en a été témoin et 50 ont été à la fois témoin et victime. Les comportements violents sont jugés peu fréquents par 50% des répondants, mais un quart des problématiques soulevées relèvent des relations hommes-femmes. Ce qui laisserait penser qu'au sein de la fédération, et sur une période plus ou moins longue, 50 000 femmes sont susceptibles d'être confrontées à une situation sexiste. La moitié des violences remontées sont verbales et aucun espace n'est épargné.

Katia Cizo demande à quoi correspond le niveau national.



Richard Carlon répond qu'il s'agit du siège de la fédération, le questionnaire ayant également été adressé, dans son souvenir, aux salariés.

10% des répondants déclarent avoir été confrontés à des violences dans la gouvernance des clubs et des comités. Certains mécanismes, et notamment en matière de circulation de l'information, sont perçus comme violents, abusifs ou méprisants. Sur l'ensemble des faits évoqués dans le questionnaire, seuls 8% ont fait l'objet d'une démarche. Très peu d'information remonte donc vers la fédération. Les répondants évoquent un certain fatalisme, mais également la volonté de ne pas créer de problèmes ou encore la méconnaissance des procédures et des moyens d'action (6% seulement des interrogés connaissent la cellule Signal-sports). Des pistes de remédiation ont été proposées, parmi lesquelles arrivent en tête la formation et les campagnes de sensibilisation. Il est également envisagé de rendre plus visibles les éléments de signalement sur le site internet de la fédération, de mettre en place un groupe de travail sur la charte éthique ou encore de créer une bande dessinée d'accueil des dirigeants et des adhérents. La priorité consiste à faciliter la remontée d'informations et à promouvoir une gouvernance apaisée et un encadrement bienveillant des activités et des formations, car certains verbatims se sont révélés particulièrement frappants.

Alyne Regnier déclare n'avoir pas répondu au questionnaire, car elle ne se sentait pas concernée. Il existe donc peut-être un biais dans les résultats, lié au fait que les personnes concernées ont davantage répondu que les autres. Il lui semblerait également important de comparer l'évolution de l'incidence des événements au sein de la fédération avec la population en général ou d'autres comités sportifs, et de distinguer ce qui se passe sur les chemins de ce qui se passe au sein de la fédération ou des clubs. Pour apaiser certains présidents de clubs ou de comités, il faudrait mieux les former, pour qu'ils comprennent davantage quelles sont leurs responsabilités.

Jean-Pierre Bastié regrette que les résultats du questionnaire n'aient pas été genrés. Il évoque aussi des discussions sans fin, extrêmement agressives, et rejoint Alyne Regnier sur l'important travail à réaliser pour améliorer le vivre ensemble et le respect mutuel.

Frédéric Montoya se félicite toutefois que la FFRandonnée soit assez éloignée des problématiques que rencontrent d'autres fédérations vis-à-vis des agressions sexuelles. Il lui semble que des dispositifs se mettent naturellement en place au niveau des clubs pour exclure les comportements inappropriés. Le plus insupportable étant les plaisanteries, les remarques grossophobes, qui affectent particulièrement ceux qui en sont victimes et qui n'iront pas porter plainte pour cela. Il faut accentuer la sensibilisation sur ces sujets. Le certificat d'honorabilité doit également être signé par tous.

Christian Lesieur explique avoir invité le président du CDOS lors de la dernière assemblée générale de son comité départemental, qui a évoqué dans son intervention les violences de toutes sortes pouvant exister dans les associations. Il a été demandé aux présidents de clubs de faire de même dans leurs propres assemblées générales.

Richard Carlon retient la proposition concrète de sensibilisation des dirigeants de comités et de clubs. L'enquête déployée n'avait pas vocation à être scientifique et a été parfois mal reçue.



Il ne saurait pas mesurer l'éventuelle sur représentativité des personnes concernées parmi les répondants. L'information sur le genre a été perdue en cours d'étude, mais les remarques sexistes sont plutôt adressées aux femmes, la violence (remarques grossophobes, gouvernance agressive, etc.) impactant quant à elle les deux sexes. Le fait que la FFRandonnée soit moins impactée que d'autres est lié à son public et à la nature de ses activités, mais cela ne signifie pas qu'elle doive se désintéresser du sujet. Enfin, un club sur deux ne répond pas aux obligations de déclaration d'honorabilité. Il existe donc une marge de progression manifeste.

Annette Gogneau estime que tout se joue au niveau des clubs. Au sein du club « Les randonneurs d'Île-de-France », les adhérents reçoivent une charte incluant un volet comportemental, les animateurs reçoivent une charte dédiée et, en cas de dérapage, des auditions sont organisées par le conseil d'administration et des sanctions sont prévues.

La séance est suspendue de 16 heures 27 à 16 heures 37.

6. Pôle communication

Jean-Emmanuel Tessier rejoint la séance.

Séverine Ikkawi précise que les deux sujets suivants concerneront l'année 2027, avec le futur Passion Rando et l'organisation des 80 ans des GR.

Présentation du nouveau Passion Rando

Evelyne Husson précise que le magazine s'adressera à tous les randonneurs et plus uniquement à ceux de la FFRandonnée. Elle le trouve très réussi et précise qu'il sera complété d'un support digital.

Jean-Emmanuel Tessier confirme que ce nouveau magazine se veut une référence pour tous les randonneurs et proposera une invitation à randonner, à travers des récits. Le partenariat avec Latitude Magazine permettra d'accroître la diffusion papier sur la zone de chalandise de Ouest France. Le contenu digital sera disponible sur la plateforme ouest-France.fr. Une attention particulière sera portée à la photo, pour valoriser l'authenticité des lieux traversés et la présence humaine. Des QR codes renverront vers les parcours MaRando, voire vers MonGR.fr ou vers la plateforme Passion Rando. Une attention particulière sera également portée à la couverture, qui est souhaitée très attractive, avec une présence humaine systématique et celle d'un chemin. La destination sera également davantage valorisée que le numéro du GR, pour que le lecteur se projette plus facilement. Le format de certaines rubriques évoluera, pour améliorer leur cohérence. La nouvelle maquette permettra de rythmer les différents dossiers, avec un choix de couleurs plus doux et plus naturel, adapté à l'univers de la randonnée.

Le magazine sera constitué de trois grandes parties :



- Une entrée d'une vingtaine de pages (éditorial, sommaire, informations générales et actualités de la fédération, etc.) ;
- Le cœur du magazine, avec les destinations : une destination phare en itinérance, une destination plus courte à la journée, une destination de week-end et une randonnée internationale ;
- Une partie finale, avec des formats courts (conseils pratiques divers, rubrique shopping, culture, etc. et sommaire du prochain numéro).

La maquette de la couverture et du dossier principal est projetée en séance.

Les codes couleur de la couverture évolueront en fonction de l'ambiance de la photo principale. Les numéros auront chacun leur personnalité, ce qui incitera à les collectionner. Les tonalités ont été travaillées et les textes ont été mis en forme selon les différents niveaux de lecture. Le résultat est épuré, contemporain et agréable à lire.

Evelyne Husson précise que la parution est prévue pour mars 2027.

Jean-Emmanuel Tessier le confirme. Pour ce premier numéro, les destinations envisagées sont la côte des Abers, les monts du Cantal, Hyères et la presqu'île de Giens. La destination internationale n'est pas encore arrêtée. Le numéro d'été serait consacré aux Alpes, à la Normandie et à la vallée de la Moselle.

Séverine Ikkawi précise que les remarques du fil de discussion seront intégrées aux réflexions. La question du prix du magazine n'a pas encore été tranchée. Par ailleurs, la ligne éditoriale prévoit que la fédération soit plus discrète. Elle conservera l'éditorial et certains portraits pourront mettre en avant un baliseur ou un créateur d'itinéraire, mais la présence institutionnelle sera moins visible.

Alyne Regnier estime que la maquette donne envie d'acheter le magazine. Cela étant, les textes en bleu turquoise pourraient être difficiles à lire pour un public de seniors.

Jean-Emmanuel Tessier assure que des tests seront effectués, la publication se voulant évidemment accessible à tous.

Éric Tétu juge le projet original et attrayant, mais souhaiterait que l'application MaRando soit plus visible. Le sommaire du magazine suivant lui plaît moins, il le réduirait. Quant à la rubrique internationale, il lui semblerait plus pertinent et plus cohérent, dans une perspective de développement durable, de la restreindre à l'Europe.

Marianne Clarté n'est pas certaine que les couleurs, qu'elle trouve mièvres et fades, soient bien choisies. Il ne lui semble pas non plus que changer de couleur à chaque magazine permette aux lecteurs de bien identifier le titre. Enfin, il conviendrait que chaque magazine fasse référence aux quatre milieux de pratique.

Frédéric Brouet déclare faire confiance aux spécialistes de la politique éditoriale.



Thierry Lesellier ajoute qu'en kiosque, la destination est déterminante. Il faut donc qu'elle soit attractive.

Marianne Clarté en convient, mais maintient qu'il est également important de proposer au lecteur une offre diversifiée de milieux de pratiques.

Jean-Emmanuel Tessier confirme que les différentes zones géographiques, comme les différents milieux de pratique, doivent être présents.

Frédéric Montoya s'en remet aux professionnels pour que la publication soit inspirante. Il ne s'agit pas de lister les différentes pratiques de la FFRandonnée.

Point sur l'organisation des 80 ans des GR

Un document est projeté

Jean-Emmanuel Tessier rappelle que le 80^e anniversaire offrira l'opportunité de capitaliser sur la notoriété des GR pour atteindre l'objectif des 500 000 membres et moderniser l'image de la fédération. La randonnée est devenue tendance, il faut que la fédération le devienne aussi. Cet événement permettra de rappeler l'importance et la cohérence du réseau des GR sur l'ensemble du territoire. Le premier objectif consiste à augmenter la notoriété de la FFRandonnée auprès des pratiquants, en particulier des jeunes. Les enjeux portent également sur le recrutement de nouveaux adhérents, sympathisants et bénévoles, la mobilisation des comités autour d'un événement national et la modernisation de l'image de la fédération. Cinq temps forts ont été identifiés pour rythmer l'année. En octobre 2026, un beau livre sera publié en partenariat avec les éditions Glénat.

Thierry Lesellier indique que 900 précommandes ont déjà été enregistrées, émanant de 50 comités. Des précommandes supplémentaires seront passées pour les comités qui réagiraient au dernier moment.

Jean-Emmanuel Tessier ajoute, au titre du second temps fort, que la randonnée sur GR sera proposée, en 2027, à l'inscription au patrimoine culturel immatériel de la France.

Séverine Ikkawi précise que le dossier de candidature devrait être prêt dans les temps.

Jean-Emmanuel Tessier aborde le principal temps fort pour le réseau, à savoir l'organisation, en mai 2027, d'un mois des GR, avec 80 à 115 événements organisés par les comités régionaux et départementaux. Un kit de communication sera mis à leur disposition, pour maximiser la résonance des opérations dans la presse, mais aussi sur les réseaux sociaux. Chaque comité sera libre de proposer le type de randonnée et le format qu'il souhaite.

Le quatrième temps fort, à destination des plus jeunes pratiquants, sera organisé à l'automne 2027, sous la forme d'une micro-aventure en partenariat avec Mad Jacques. Il s'agirait d'un événement itinérant de deux à trois jours sur un GR emblématique, incluant des bivouacs animés et une soirée festive. La fédération mise sur la communauté relativement importante



des Jacquots, soit 40 000 personnes, pour donner de l'ampleur à l'évènement. La FFRandonnée pourrait s'associer à une aventure Mad Jacques déjà au programme de l'année 2027, ou bien monter un évènement de toutes pièces.

La fédération envisage également la création d'un documentaire sur l'histoire des GR en format 26 ou 52 minutes, en utilisant des images d'époque, des témoignages, mais en ouvrant également sur l'évolution des pratiques et sur des GR plus méconnus que les références emblématiques. Ce documentaire pourrait être diffusé à la télévision, mais également dans des festivals ou des salons, pour développer la notoriété de la fédération.

Frédéric Montoya demande si le réalisateur a été choisi et sous quel délai le film sera disponible.

Jean-Emmanuel Tessier estime que la probabilité est plus forte qu'il soit prêt en mars qu'en janvier 2027. L'un des deux réalisateurs pressentis n'a pas encore répondu. Ce projet pourrait être financé à hauteur de 40% par le fonds de soutien à la production audiovisuelle, voire à hauteur de 80% si un diffuseur TV était intéressé. D'autres opérations sont également prévues tout au long de l'année 2027 : exposition itinérante dans chaque région (dont le modèle économique reste à définir), dossier spécial dans Passion Rando, partenariats médias et presse, stratégie d'influence. Une réflexion a également été lancée sur le parrainage des GR en 2028. Un numéro hors-série spécial de Passion Rando est envisagé pour avril 2027, qui retracera l'histoire des GR.

Le budget projeté en séance suscite des questions hors procès-verbal.

Jean-Emmanuel Tessier annonce, pour finir, qu'un webinaire à l'attention des comités départementaux sera organisé le 11 juin à 16 heures. Ce qui permettra de présenter l'ensemble du dispositif, et en particulier l'opération du mois de mai.

Michel Geiser signale que le comité de pilotage mis en place en région PACA pour préparer les 80 ans des GR a un besoin urgent du kit de communication. Il lui semble que disposer du documentaire pour les assemblées générales serait très positif. Enfin, il demande si les comités régionaux pourront bénéficier de la ligne budgétaire de 200 000 euros attribuée à l'organisation des évènements de mai 2027.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser exprime la même demande que Michel Geiser à propos du kit de communication.

Jean-Emmanuel Tessier explique que les éléments seront adressés durant l'été.

7. Commission rencontres sportives

Candidature au Championnat de France de longe-côte 2027 et modification du règlement pour la saison suivante

Matthieu Boher rejoint la séance.



Matthieu Boher mentionne un unique candidat, le club des randonneurs seynois en méditerranée, dont le dossier est sérieux et le budget est cohérent. Cela étant, il apparaît que l'organisation du championnat de France doit être simplifiée, au risque sinon que les candidats soient de moins en moins nombreux. Il est en tout cas proposé de valider ce candidat unique.

Frédéric Montoya note que le budget prévisionnel est excédentaire.

Matthieu Boher le confirme.

Le comité directeur valide, à l'unanimité, la candidature du club des randonneurs seynois pour l'organisation du championnat de France de longe-côte 2027.

Frédéric Montoya remercie le comité PACA et le club de s'être portés volontaires.

Point sur l'activité de la CNRS

Matthieu Boher explique que la priorité a consisté, durant l'année écoulée, à travailler sur les règlements et sur l'élaboration d'un dossier transversal, en lien avec le site internet, afin que chaque pratiquant d'une discipline sportive puisse accéder en un clic à toutes les informations de celle-ci.

Une démonstration est proposée en séance.

Changement de président de la commission des rencontres sportives

Frédéric Montoya remercie chaleureusement Frédéric Brouet pour avoir assuré la présidence de la commission des rencontres sportives, contribuant ainsi à donner une belle image de celles-ci. Il lui semble également que Jean-Pierre Bastié partage des valeurs fortes, l'essentiel étant de réussir à travailler en osmose. Les rencontres sportives existent parce qu'il existe des pratiques, il est donc important que les deux univers progressent en symbiose et dialoguent.

Frédéric Brouet remercie le président et Mathieu Boher. Il souhaite bonne chance à Jean-Pierre Bastié, dont il est convaincu qu'il mènera à bien la commission des rencontres sportives.

Jean Pierre Bastié précise que ses compétences vont au-delà du longe-côte et qu'il sera à l'écoute des autres commissions.

Un vote à bulletin secret est organisé

Jean-Pierre Bastié est nommé, à l'unanimité, président de la commission des rencontres sportives.

Catherine Kabani demande au nouveau président, au nom de l'adaptation au réchauffement climatique, que toutes les rencontres et les rassemblements se déroulent avant le 15 mai.



Frédéric Montoya invite le groupe de travail sur le réchauffement climatique et la CNRS à s'emparer du sujet, qui concerne l'ensemble du mouvement sportif.

Matthieu Boher remercie Frédéric Brouet pour sa disponibilité sans faille et ses conseils pertinents. La transition avec Jean-Pierre Bastié devrait être fluide.

Changement de stratégie rando challenge et abandon de la Fête nationale

Matthieu Boher évoque un changement de stratégie par rapport à la dénomination des fêtes nationales, qui n'était pas adaptée au circuit par discipline. Le long-côte organise un championnat de France, le rando challenge veut repasser sous le même format. Le concept de fête nationale n'est pas abandonné, mais semble plus adapté à des événements multidisciplinaires.

Ricard Carlon rappelle que le Championnat de France de rando challenge avait été supprimé par l'équipe sortante. L'équipe de rando challenge est revenue à la charge sur ce sujet, qui semble pertinent, la suppression du championnat apparaissant comme une incongruité.

Le changement de stratégie rando challenge et l'abandon de la fête nationale sont adoptés à l'unanimité.

La séance est suspendue à 18 heures 39 et reprend le 4 juin à 9 heures 29.

8. Commission Pratiques-adhésions

Un document est projeté.

Cécile Legrand rappelle que le chiffre de 240 000 licenciés a été dépassé, ce qui est une excellente nouvelle. La progression par rapport à 2025-2026 est d'1,7%. La fédération n'a pas retrouvé le niveau 2018-2019, où elle avait atteint plus de 243 000 licenciés. Ce seuil de 243 000 adhérents sera l'objectif de la saison 2026-2027.

Pour les pratiques, les priorités identifiées concernent le fast hiking, le rando challenge et la marche avec bâtons dynamiques. Le groupe de travail consacré au fast hiking et piloté par Matthieu Boher est très dynamique. La pratique est en plein essor et a fait l'objet de nombreux événements cette année. La marche avec bâtons dynamiques pourrait apporter de nouveaux adhérents. Des ambassadeurs ont été mis en place et ce dispositif a été très bien développé dans certaines régions. Le PSD a permis aux clubs d'acheter des bâtons spécifiques. Cette pratique est intéressante pour les adhérents, elle est moins technique que la marche nordique et bénéfique pour la santé. Dès cette année, un regroupement des référents régionaux en marche nordique et marche avec bâtons dynamiques sera organisé, pour redonner de l'élan. Le rando challenge est porté par un bénévole très investi, André Masse. Cette pratique fonctionne très bien et attire un public plus large que la course d'orientation, mais manque d'organisateurs. Une mallette dédiée, avec un sac à dos numérique, sera mise en place pour leur apporter des ressources.



Frédéric Montoya s'enquiert des dispositifs de formation.

Richard Carlon indique que les compétences générales pour encadrer le fast hiking sont celles de la randonnée. Un module de formation complémentaire a été testé pour les entraîneurs en marche d'endurance. En rando challenge, l'offre n'a pas été modifiée. Pour le bâton dynamique, les actions habituelles se poursuivent.

Frédéric Montoya demande s'il est prévu d'instaurer des animateurs de bâtons dynamiques.

Richard Carlon répond que le module complémentaire « bâtons dynamiques » est ouvert à tous.

Alyne Regnier estime que l'endurance et le fast hiking sont deux disciplines différentes.

Cécile Legrand le confirme.

Richard Carlon indique qu'une proposition de communication structurante devrait être effectuée avant la fin de l'année, qui devrait améliorer la distinction entre disciplines et spécificités. L'endurance renvoie aux pratiques plus sportives de la randonnée, dont fait partie le fast hiking.

Cécile Legrand insiste sur la nécessité de nommer clairement les disciplines pour favoriser la compréhension par le réseau.

Frédéric Montoya rappelle que le fast hiking doit permettre à la fédération de toucher des pratiquants extérieurs, ce qui complique la possibilité de les former.

Cécile Legrand profite de cette transition pour rappeler que le seuil des 500 000 membres reste l'objectif de la fédération, tout comme la modernisation du SGVF, le projet « un adhérent, une licence » et la révolution de l'adhésion. Les sujets en cours et prioritaires concernent la préparation de la rentrée sportive 2026-2027, la gestion des dispositifs de financement PSD et PSF, le dossier d'appel d'offres d'assurance et le SGVF V2. Les autres dossiers traités portent sur le dispositif de Trophées des clubs et l'animation du réseau. Pour contribuer à atteindre les 500 000 adhérents, deux nouveaux groupes de travail (Amis de la randonnée et Clubs) seront lancés fin 2026.

La politique tarifaire a été présentée en assemblée générale en mode pluriannuel. Il a été proposé de faire évoluer le tarif de la licence sur trois ans, avec deux années d'augmentation de 2 euros et une troisième année de revoyure. La cotisation additionnelle solidaire sera toujours possible. La grille tarifaire d'affiliation ne change pas.

Frédéric Montoya estime que la grille d'affiliation n'a pas été bien comprise par le réseau.

Cécile Legrand confirme qu'une stratégie de communication est prévue pour accompagner la seconde année d'augmentation des tarifs. Il faudra, en parallèle, capitaliser sur la campagne de dons et sur l'application MaRando. Les trois axes de communication importants concernent les comités régionaux et départementaux, qui servent aussi de lobby pour la fédération, les



liens directs avec les clubs, pour lesquels un webinaire sera directement organisé, et la force de conviction, au travers de la diffusion de vidéos.

Jean-Pierre Bastié revient sur la prise de licence, et notamment du pass découverte, qui rencontre des problèmes fonctionnels.

Cécile Legrand répond qu'un questionnaire sera envoyé au réseau, clubs et comités, pour faire remonter les points bloquants (problème technique ou manque d'envie).

Jean-Pierre Bastié explique que l'interface avec le système de gestion ne fonctionne pas et ajoute qu'il est prévu de rendre obligatoire la prise de pass découverte lors de l'inscription à une rencontre sportive.

Cécile Legrand évoque des évolutions à venir dans le cadre du volet assurantiel. Les règles décidées par la CNRS s'imposeront au réseau.

Richard Carlon estime que, lors de toute transaction financière entre un client non adhérent et une structure fédérale, le pass découverte devrait être automatiquement inclus, sous réserve que sa prise soit facilitée.

[Info suivi SGVF 2](#)

Louis Neher indique que le nouveau SGVF est toujours en phase de test. Il est actuellement livré sur une plateforme de préproduction, qui permet de tester l'intégralité du système. Les phases de test avec le réseau sont terminées. Une phase pilote sera lancée le 9 juin avec le comité et l'ensemble des clubs de Gironde. L'ouverture officielle du nouveau SGVF est programmée le 16 juin et sera accompagnée de webinaires tout au long de ce mois, mais également à la rentrée. La suite du lot 1 (espace mon compte et primo affiliation) sera déployée au mois de juillet. Un nom devra également être trouvé au SGVF V2. Les lots 2 et 3 sont prévus avant la fin de l'année.

La volonté de déployer le SGVF V2 très tôt, pour que les clubs puissent l'utiliser pour les pré-adhésions, oblige à conserver certains modules de la version V1. La navigation, l'affiliation, l'adhésion et la gestion des droits relèveront de SGVF V2. Les extractions et abonnements seront gérés de manière hybride. Les statistiques, voyages, compétitions, configuration resteront gérés dans SGVF V1. Dans la version 2, la prise de licence sera effectuée par l'individu lui-même, même si le club reste décisionnaire de l'acceptation. L'administratif sera donc allégé pour les clubs. La primo affiliation sera également disponible directement en ligne à partir du mois de juillet. Le lot 2 concernera l'implémentation des modules abonnement statistique et séjours/voyages, une page web personnalisable pour les clubs et des outils d'envoi de mailing. Le lot 3 proposera de statistiques avancées et la création d'un module de comptabilité et de reprise des dons.

Des exemples de pages sont projetés.



Les dates des webinaires de présentation de SGVF V2 sont rappelées : 16 juin, 18 juin, 24 juin et 30 juin, avant la diffusion au mois d'août de nouvelles dates. À ce jour, 300 personnes se sont déjà inscrites aux webinaires du mois de juin. Le classique mailing de rentrée sera envoyé fin août.

Katia Cizo salue la disparition des dossiers d'affiliation papier, mais s'interroge sur la procédure de vérification.

Louis Neher répond que la procédure sera similaire à la procédure actuelle. Une première vérification du dossier sera effectuée par le comité départemental, qui vérifiera et validera les pièces. Le dossier sera ensuite transféré au siège pour une nouvelle vérification, y compris des statuts, et la validation finale. Une étape intermédiaire de validation par le comité régional a été prévue, mais pourrait être supprimée. Les statuts constituent un point d'attention, car de plus en plus de clubs n'ont pas pour objet social la pratique de la marche ou de la randonnée pédestre.

Patricia Alliot-Guichard évoque un voyage en cours d'organisation et demande comment il devra être géré.

Louis Neher rappelle que le voyage sera géré via SGVF V1, mais que les licences devront être mises à jour dans SGVF V2. L'interface entre les deux versions s'effectuera de manière fluide.

Gilbert La Porte salue le travail réalisé, mais s'interroge sur la présence d'une protection renforcée contre le piratage. Il souhaite également savoir si les clubs disposant déjà d'un site internet pourront intégrer la page personnalisable du SGVF V2 sur celui-ci et comment les clubs pourront gérer la part de cotisation qui leur est destinée.

Gonzalo Gutierrez répond que le système sera totalement renouvelé et que les bases de données seront cryptées. Une double authentification pourrait aussi être envisagée. Le système permet de pousser très loin la sécurisation, mais il appartiendra au comité de directeur de fixer le curseur au bon niveau.

Louis Neher ajoute qu'il faut également tenir compte du niveau de maîtrise de l'informatique des présidents de clubs. Une double authentification pourrait être lourde à gérer. La page web personnalisable n'a pas encore été réellement travaillée, les échanges avec le prestataire venant de débuter. Ces pages web sont cependant davantage pensées pour les clubs qui n'auraient pas de site internet. Enfin, pour répondre à la troisième question, le renouvellement de la licence en ligne, directement par les individus, n'inclura pas de phase de paiement. Les clubs continueront à utiliser Hello Asso et les services similaires.

Richard Carlon suggère de laisser, dans le cadre de la réforme des statuts, une place pour les structures dont l'objet social ne mentionnerait pas explicitement la marche ou la randonnée. Il peut s'agir de structures professionnelles ou d'associations organisatrices d'événements, par exemple. Au moment de l'adhésion d'une nouvelle structure, il serait bon, aussi, de vérifier que les engagements républicains ont été signés.



Cécile Legrand assure que cette vérification est effectuée.

Appel d'offre assurance

Christophe de Joncheere rejoint la séance.

Cécile Legrand introduit le sujet. Le futur contrat d'assurance devra maintenir un haut niveau de protection pour les licenciés, les structures et les dirigeants, tout en s'adaptant à l'évolution des pratiques et en préservant un équilibre économique soutenable pour la fédération et ses adhérents. Certains périmètres de couverture seront élargis. Le règlement intérieur, le mémento réglementation des activités fédérales et les règles de fonctionnement fédérales encadreront certains usages spécifiques, afin de prévenir tout refus de prise en charge.

Christophe de Joncheere présente le bilan de la sinistralité, qui est plutôt favorable. La charge de sinistre moyenne annuelle reste raisonnable, autour de 432 000 euros, même si le nombre de sinistres est important. L'augmentation de la charge moyenne annuelle au fil du temps s'explique par l'augmentation de la taille de la fédération et du coût moyen d'indemnisation et par le délai de clôture des couvertures individuelles accidents. La fréquence des sinistres est restée relativement stable depuis 2022 et proportionnelle à l'évolution du nombre de licenciés. L'analyse par titre montre que les licenciés IRA et les clubs génèrent le plus de déclarations RC. En termes de charge RC, la licence IRA arrive également en bonne place, tout comme les activités de loisirs (licence IMPN). La fédération peut également être mise en cause en tant qu'organisateur. Les communes apparaissent, car elles sont susceptibles de porter une réclamation au titre d'une activité organisée.

Richard Carlon demande si les chiffres de fréquence sont présentés en valeur absolue.

Christophe Dejoncheere confirme qu'il s'agit du nombre de sinistres RC, qui est donc globalement faible.

Pour l'accidentologie, l'immense majorité des sinistres individuels concerne logiquement la licence IRA. La fédération a toujours souhaité pouvoir mesurer la sinistralité des non-licenciés, qui sont, dans le contrat fédéral, garantis à certaines occasions. Il apparaît dans les chiffres présentés que, les concernant, la fréquence comme le montant sont extrêmement faibles. La charge principale porte sur la licence IRA.

Cécile Legrand ajoute que l'augmentation progressive du nombre de dossiers traités entre 2019 et 2025 s'explique par l'augmentation du nombre d'adhérents. Les trois postes les plus sollicités sont la responsabilité civile et individuelle accident, l'assistance et les garanties annulation. Les éléments financiers consolidés montrent que 213 755 licences environ sont assurées, pour plus de 757 000 euros de cotisations d'assurance et de 150 000 à 250 000 de cotisations d'assistance aux séjours. Le niveau de sinistralité est jugé compatible avec un renouvellement du marché dans des conditions économiques relativement stables, moyennant une possible variation de plus ou moins 15% par rapport au contrat actuel.



Christophe de Joncheere se déclare confiant quant aux futures réponses des assureurs. Le rapport de sinistres à primes est bon, le plus gros sinistre RC s'élève à 20 000 euros et aucun sinistre grave en RC n'a été enregistré depuis 2019. Les statistiques de la FFRandonnée sont très loin de ce que peuvent connaître d'autres fédérations sportives.

Frédéric Montoya s'enquiert du futur niveau de couverture et de service offert aux adhérents et aux instances de la fédération.

Christophe de Joncheere rappelle que, lors du dernier appel d'offres, le choix a été effectué de retenir la solution qui apportait le plus de garanties de service. Pour le nouveau contrat, la couverture souhaitée est large et la demande porte aussi sur la qualité de gestion des dossiers (notamment, sur les délais de traitement).

Gilbert La Porte demande si les montants annoncés sont ceux versés par l'assureur ou la différence avec la prise en charge par la Sécurité sociale. Il souhaiterait également savoir si les statistiques IRA concernent la pratique en club ou en individuel.

Christophe de Joncheere répond ne pas disposer du détail de la sinistralité, au-delà de la ventilation par titre. Les chiffres indiqués sont ceux versés par l'assurance, sachant que le licencié dispose effectivement, en cas de sinistre, de différents niveaux de prise en charge (par la CPAM, sa complémentaire santé individuelle et par l'assureur). L'obligation d'assurance ne porte que sur la RC mais il est conseillé de souscrire à l'ensemble des garanties.

Cécile Legrand précise que la carte baliseurs sera désormais intitulée : « carte baliseurs et métiers sentiers ». Les disciplines du périmètre de délégation absentes du dernier appel d'offres seront ajoutées : balades à roulettes, marche de loisir, marche en ville, marche patrimoniale et marche active. Le long-côte freestyle et l'audax seront supprimés.

Richard Carlon, en référence à l'audax, demande que soit vérifié que le périmètre inclut les marches à allure contrôlée. Il suggère de maintenir l'audax par précaution, en raison du risque routier.

Frédéric Montoya rappelle que la question de l'audax sera réglée avant le renouvellement du contrat d'assurance.

Cécile Legrand suggère d'assurer quand même la discipline, même si la FFRandonnée ne la propose pas à ses adhérents. Elle ajoute que le terme de manifestation exceptionnelle, jugé peu clair, sera supprimé. Le futur contrat couvrira les participants aux manifestations organisées par la fédération, les comités régionaux et départementaux, les clubs affiliés, ainsi que les randonneurs à l'essai ou inopinés.

Jean Pierre Bastié attire l'attention sur le fait que l'ouverture d'une manifestation à des non licenciés ne devra pas exonérer les clubs de leur faire souscrire un pass découverte.

Cécile Legrand ne souhaite pas qu'une telle mention apparaisse au contrat. Car une personne qui n'aurait pas souscrit de pass découverte et subirait un sinistre (par exemple, le conjoint



d'un pratiquant) ne serait pas assurée. L'analyse des éléments chiffrés montre en outre que les non-licenciés ne représentent rien en matière de sinistralité. De plus, le fait que le contrat d'assurance soit large n'empêche pas que le règlement intérieur soit plus strict. Les milieux de pratique couverts par le contrat ont également été modifiés. Les activités pourront se pratiquer en tous lieux et tous milieux : naturel et/ou aménagé, terrestre et aquatique. Les précisions sur la notion de milieu, qui figuraient dans le précédent contrat, ne seront pas nécessairement conservées telles quelles.

Christophe de Joncheere explique que la rédaction se veut la plus large possible, charge appartenant ensuite à la fédération de faire œuvre de pédagogie en interne et de réglementer. En début d'année, la mise en cause de l'organisateur de la Diagonale des fous a montré qu'il était obligatoire d'offrir une couverture RC à tous les participants d'une manifestation et de les informer de la possibilité de souscrire une couverture individuelle accident. Or, la fédération dispose de l'arsenal adéquat pour répondre à ces besoins.

Richard Carlon insiste sur l'importance d'offrir une couverture assurantielle large et généreuse. Il faudra néanmoins mesurer l'effort collectif représenté par la prise en charge des non-licenciés.

Christophe de Joncheere répète qu'il n'a pas été constaté de sinistralité liée aux non-licenciés. Il est cependant nécessaire que le futur titulaire du contrat soit en mesure de suivre cette sinistralité, pour que son impact puisse être évalué.

Gilbert La Porte se déclare d'accord avec le fait de simplifier la formulation relative aux lieux de pratique, mais en ajoutant qu'en tous lieux, le memento fédéral doit être respecté.

Cécile Legrand regrette que ces questions n'aient pas été posées lors du COPIL et poursuit la revue des modifications envisagées. Pour les dommages matériels, le plafond passerait de 600 euros à 1 000 euros, et serait de 1 000 euros pour le véhicule. Les deux grilles précédentes, assurés A et assurés B, seraient remplacées par une grille unique. Le candidat assureur pourra également proposer une assurance « annulation de manifestation », en précisant la liste des cas couverts, et une assurance « tous risques matériels » pour les biens utilisés lors d'une manifestation. Il est également proposé que les couvertures des frais de soins du volet individuelle accident soient modifiées pour les soins médicaux à l'étranger. Une logique de segmentation des personnes couvertes serait introduite : les non-licenciés bénéficieraient d'une couverture de base, qui serait étendue pour les licenciés. Tous seraient couverts en RC et accidents corporels, mais pour des montants de garanties différents. Ce qui permettra de valoriser le rando pass et le pass découverte. Enfin, pour les organisations de séjours, le contrat couvrirait les séjours et organisateurs de séjours comprenant des activités incluses dans l'assurance multisport pleine nature.

Hors cahier des charges, la CNSI a déjà validé des propositions d'évolution. La CNRS/CNPA émettra des propositions. Les propositions de la CNSI concernent les personnes assurées et l'encadrement du matériel, qui feront l'objet d'une réglementation spécifique interne.



Frédéric Montoya rappelle que cette réglementation devra prévoir que les utilisateurs de matériel ont été préalablement formés à son usage.

Christophe de Joncheere confirme que l'objectif est bien d'avoir un contrat d'assurance large, appuyé sur une réglementation précise de la fédération.

Cécile Legrand poursuit avec l'assurance balisage, pour laquelle la CNSI préconise, dans le cadre du balisage associatif, un ordre de mission obligatoire avec la liste des participants, la présence obligatoire d'un baliseur formé détenteur de la carte et celle, souhaitée, d'un autre baliseur formé, et la signature d'une convention avec un club ou un comité. Un ordre de mission type sera élaboré. Sur les rencontres sportives, il est proposé que, dans le cadre de rencontres définies, la détention d'un titre (licence ou pass découverte) soit rendue obligatoire. Cette proposition sera discutée avec la CNRS. Pour les épreuves à classement qualificatives, seuls les licenciés pourront participer.

Claudine Allu juge dommageable qu'un délai de trois mois soit octroyé entre l'échéance de la licence (en août) et la date butoir pour en souscrire une nouvelle (en décembre).

Cécile Legrand confirme que le sujet a été débattu en groupe de travail et validé en COPIL. La règle n'a pas été modifiée. Dans toutes les fédérations sportives, la période couverte par l'assurance est plus large que celle de la licence. La confusion vient surtout du fait que certains adhérents pensent que, puisqu'ils sont assurés, ils peuvent participer aux activités du club. Il n'est pas possible de réduire la durée de validité de l'assurance au 31 août pour encourager la reprise rapide de licence. Un autre argument concerne les manifestations sportives ouvertes à tous, dont les championnats de France, pour lesquels la saisonnalité pourrait être décalée à la rentrée. Il a donc été décidé de maintenir la continuité d'assurance, qu'une nouvelle licence ait été souscrite ou non.

Annie Marimao rappelle que l'ouverture du contrat d'assurance sur des garanties larges s'accompagnera du resserrement des règles de la fédération, notamment au niveau des clubs.

Frédéric Montoya persiste à considérer que, plus le contrat sera largement ouvert, et plus il coûtera cher. La générosité a un prix.

Christophe de Joncheere rassure les membres du comité directeur sur le fait que les chiffres précis permettront aux assureurs de constater la sinistralité par type de licence. Les assureurs tiennent également compte, dans leur approche, de l'apparition de nouveaux risques. Par ailleurs, si un non-licencié accueilli dans un club devait, demain, subir un dommage ou en causer, il ne serait pas possible, même en l'état actuel du contrat, d'exclure sa couverture. Il faut adopter une approche réaliste et proposer un contrat qui suivra l'évolution de la fédération, qui a toujours de nombreux projets de développement et qui ne peut pas interdire à un non-licencié de participer aux activités.

Richard Carlon rétorque qu'il rendrait la souscription du pass découverte obligatoire à toutes les personnes désireuses de participer à une session de fast hiking.



Christophe de Joncheere alerte sur le fait que les solutions d'accueil des non-licenciés ne doivent pas revenir à cannibaliser les licences. Ce sont les règles de la fédération qui permettront de l'éviter.

Frédéric Montoya propose de passer au vote.

Le comité directeur valide les évolutions du cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres assurance 2027-2031 à la majorité, moyennant trois abstentions.

Annie Marimao précise que les groupes de travail reprendront leurs réflexions au mois de juillet, afin de proposer une structuration solide.

Maryse Brauge demande dans quelle catégorie seront inclus les arbitres.

Cécile Legrand précise que le sujet sera abordé avec l'assureur dans le cadre de l'élaboration du document de déclaration de sinistre.

Christophe de Joncheere quitte la séance

La séance est suspendue de 11 heures 18 à 11 heures 38.

9. Sentiers et itinéraires

Normalisation des itinéraires PR et FANOR : validation de la démarche et du plan de financement envisagé

Valérie Lecurieux et Astrid Andersen rejoignent la séance

Frédéric Montoya souligne que le sujet lui tient particulièrement à cœur.

Valérie Lecurieux rappelle qu'il a été présenté au mois de mars au comité directeur, pour information. L'élément principal, aujourd'hui, concernera le plan de financement.

Astrid Andersen reprend les différentes étapes : au mois de février, une journée DTN de « normalisation », puis la présentation du projet à la CNSI et au comité directeur, avant différents échanges entre avril et juin avec l'AFNOR. Le projet a pour ambition de préserver et de renforcer le modèle de gouvernance et de structuration des itinéraires en France. Ce qui permettra de sécuriser la réalisation des opérations de balisage et d'entretien et d'améliorer la reconnaissance des compétences des bénévoles de la fédération œuvrant sur le terrain. Le modèle retenu est celui de l'AFNOR SPEC, publication nationale établie par un consortium d'acteurs et recensant les bonnes pratiques et règles d'un secteur d'activité donné. Ce modèle permettrait de valoriser la démarche portée par la FFRandonnée, avec le soutien du ministère des Sports, et présente différents intérêts :

- Sa crédibilité, rassurante pour la communauté,
- Sa compatibilité avec une labellisation,



- Le fait qu’être à l’initiative de la norme confère un avantage concurrentiel durant un certain temps,
- Sa capacité à harmoniser et rendre lisible le balisage,
- La visibilité des contributeurs à la norme,
- Son caractère protecteur en cas de contentieux.

Le périmètre retenu est le suivant : le balisage des PR, la grille et les critères de la labellisation, le métier de baliseur. Les GR et GR de pays ont été écartés, car déjà suffisamment solides et reconnus.

Valérie Lecurieux ajoute que le volet financier s’est précisé depuis la première présentation en comité directeur. L’AFNOR a proposé son accompagnement pour l’élaboration du référentiel et la diffusion, pour un montant de 30 400 euros HT, puis de 25 840 euros HT après négociation. Une option de 5 000 euros HT supplémentaires est envisagée pour diffuser et proposer en téléchargement public le référentiel AFNOR SPEC. Ce qui permettrait aux acteurs intéressés, et notamment aux comités, d’y avoir librement accès. Ce surcoût de 5 000 euros pourrait être pris en charge par le ministère des Sports. En outre, le Crédit Mutuel vient de valider une contribution de 30 000 euros.

En supposant que la démarche de normalisation soit adoptée, le processus pourrait être initié au mois de septembre. L’AFNOR a proposé une réunion de lancement au mois de septembre, pour une validation et une publication au mois de février 2027 au plus tôt. Le sujet est présenté ce jour en comité directeur, car un premier jalon est proposé par l’AFNOR le 7 juillet, lors d’un comité de pilotage AFNOR / ministère des Sports.

Frédéric Montoya juge le projet parfaitement cohérent avec le plan fédéral 2028-2036. Il permettra aussi d’assurer l’avenir des métiers et des activités de la fédération, et de mettre en évidence son expertise, sans rien enlever à la pertinence du label. Le Crédit Mutuel ne s’y trompe pas, en s’engageant pour des itinéraires reconnus et sûrs. Il convient également de féliciter les équipes pour la négociation efficace qu’elles ont menée et qui permettra de rendre tout ce travail public.

Michel Simon estime que le travail réalisé renforcera le rôle de délégataire de la FFRandonnée.

Marianne Clarté invite à faire le lien avec la norme ISO au niveau européen.

Valérie Lecurieux confirme que des échanges sur le sujet ont eu lieu avec l’AFNOR, qui a conseillé de procéder par étape. Par ailleurs, le coût serait sans commune mesure.

Frédéric Montoya considère la norme ISO intéressante pour son volet environnemental, mais incite à d’abord réussir la démarche avec l’AFNOR.

Un vote sur trois questions successives est organisé.



Le comité directeur se déclare favorable, à l'unanimité, au lancement de la démarche de normalisation.

Le comité directeur se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le périmètre des itinéraires PR et du métier de baliseur.

Le comité directeur valide, à l'unanimité, le plan de financement proposé après négociation auprès de l'AFNOR.

Astrid Andersen quitte la séance.

Elise Vigneau rejoint la séance.

Olivier MANGIN profite du sujet pour évoquer une difficulté avec l'ONF en Seine-et-Marne.

10. Marche en ville et mobilités piétonnes

Axes stratégiques et plan d'action prioritaires pour l'intervention

Valérie Lecurieux présente Élise Vigneau et le sujet du groupe de travail.

La marche en ville n'est pas un enjeu nouveau pour la fédération. Les comités sont porteurs de nombreuses initiatives dans les territoires, car la marche en ville concerne de nombreuses agglomérations. Il était donc important de se préoccuper à nouveau de ce secteur d'activité au niveau fédéral. Elle était restée mobilisée, ces dernières années, au sein du collectif Place aux piétons, constitué de quatre acteurs. Les actions engagées au sein de ce collectif étaient essentiellement tournées vers la marche utilitaire. La FFRandonnée ambitionne, aujourd'hui, de rééquilibrer sa participation au sein du collectif, qui n'est pas remise en cause, pour porter des actions en direct.

La commission milieux de pratique accueille de nouveau un groupe de travail dédié aux mobilités actives. Le fil conducteur des réflexions repose sur les deux axes que sont les déplacements du quotidien et les activités de loisirs, qui s'enrichissent mutuellement. Proposer une offre de randonnée en espace urbanisé, sur des voies sécurisées et agréables pour les piétons, permet de réunir ces deux axes. Les travaux du groupe s'inscrivent dans la droite ligne des objectifs de la fédération, car, proposer une offre enrichie permet d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de diversifier l'offre fédérale, mais aussi de répondre aux enjeux de santé publique, de lutte contre la sédentarité, de transition écologique, de qualité de vie et de convivialité.

Élise Vigneau propose un bref historique de la marche en ville au sein de la fédération. En 2019, une réflexion avait été lancée autour des GR métropolitains, puis, en 2020, des travaux d'aménagements d'itinéraires dans les espaces urbanisés ont été conduits et la fédération s'est engagée dans le collectif Place aux piétons. Les premières assises de la marche en ville se sont tenues en 2021. Entre 2022 et 2024, la commission nationale des mobilités actives a



œuvré pour affirmer la place de la marche et de la randonnée en milieu urbain et périurbain et développer l'offre de la fédération. Deux éditions des rencontres nationales de la marche en ville, en 2023 et 2025, un guide pratique du piéton engagé et différents plaidoyers à l'occasion des différentes élections sont venus appuyer la démarche. Le groupe de travail mobilités actives et marche en ville, piloté par Christophe Billard, a vocation, depuis 2026, à la rééquilibrer en faveur des actions directement portées par la FFRandonnée.

Les actions prévues en 2026 concernent la rédaction d'un document stratégique de la marche en ville, l'inventaire des marches en ville et celui des partenariats potentiels, des financements mobilisables et des prestations de service possibles.

Frédéric Montoya salue les efforts engagés, observant que les randonnées conduites en ville par des animateurs rencontrent un vif succès. Il demande donc si des formations sont envisagées.

Élise Vigneau confirme que le sujet est remonté des réunions du groupe de travail. La réflexion est donc engagée.

Annette Gogneau souligne que la marche en ville ne concerne pas que les grandes agglomérations et le périurbain, mais également les bourgs et les villages. Elle peut aussi permettre de rejoindre le point de rassemblement d'une randonnée en campagne. Ces thématiques, que l'ancienne commission sur la marche en ville avait abordées, sont-elles toujours d'actualité ?

Élise Vigneau confirme que le groupe de travail ne s'intéresse pas qu'aux grandes agglomérations. Les travaux s'orientent aujourd'hui vers la marche touristique et de loisirs. La marche exploratoire interviendra dans un second temps.

Richard Carlon juge essentiel que la commission formation soit associée à la réflexion sur la formation des animateurs de randonnées en ville. Les groupes de travail consacrés aux milieux de pratique ont toujours quatre entrées : une approche territoriale de structuration des sites de pratique, la promotion de ces pratiques, la formation et la réglementation. Il est important que ce nouveau groupe conserve cet esprit, en lien avec la CNF, la CNPA et la DTN. Il existe effectivement un besoin de formation pour amener en sécurité un groupe d'un point A à un point B, en racontant des histoires, qui ont toute leur place en zone urbaine. Des modules complémentaires sont donc adjoints aux formations de base pour fournir des contenus aux animateurs. Le sujet renvoie également au débat entre marche et randonnée, qui devra être mené jusqu'au bout dans le cadre de la réforme statutaire.

Valérie Lecurieux confirme qu'il est bien prévu d'associer tous les secteurs d'activité de la fédération.

Frédéric Brouet appelle à consolider, aussi, la place de la fédération au sein du collectif Place aux piétons. Sur le plan politique, la FFRandonnée a intérêt à promouvoir la marche en ville en visitant les communautés de communes ou d'agglomérations, vis-à-vis desquelles elle est relativement invisible, alors que la majorité de ses clubs sont urbains et que leurs adhérents



ne veulent plus parcourir de longues distances pour aller randonner. Il faut également tenir compte de la concurrence des guides, mais, à travers les expériences du 75, du 93 ou du 51, il y a matière à développer un module de formation sur l'animation d'une marche urbaine. Il faudrait aussi travailler sur les topoguides métropolitains et injecter des parcours urbains dans MaRando, qui pourrait inclure des balades à roulette. Il y a également à œuvrer pour améliorer la marchabilité des villes, pour l'amélioration de laquelle les collectivités locales ont besoin de l'expertise de la FFRandonnée, car, actuellement, tout est fait pour le vélo. Or, le piéton et le marcheur doivent aussi être protégés et doivent pouvoir circuler dans des villes végétalisées et sur des supports qui ne soient pas bitume ou béton.

Marianne Clarté se déclare ravie que ce groupe reprenne, soulignant que la marche en ville touche d'autres publics, y compris les enfants ou les personnes en situation de handicap. Au sein de la fédération européenne, elle a réussi à faire en sorte que la marche soit aussi importante que la randonnée.

Patricia Alliot-Guichard ajoute que les publics peuvent aussi être fragilisés, à mobilité réduite ou âgés. Il faut donc penser à des espaces de pause, comme des bancs, sans oublier la problématique des trottoirs.

Christophe Billard se réjouit de l'intérêt porté au sujet, qui contribue à réduire la place de la voiture en ville au bénéfice de la santé de chacun et de la santé de tous. Ce qui mérite d'être mis en avant.

Claudine Allu appelle à développer, comme à Paris, des parcs dans lesquels il est possible de marcher ailleurs que sur du bitume, mais également de s'arrêter sur des bancs.

Valérie Lecurieux soumet deux questions au vote.

Le comité directeur valide, à l'unanimité, la poursuite de l'implication de la fédération au sein du collectif Place aux piétons, avec un rééquilibrage entre actions partenariales et actions fédérales propres.

Le comité directeur approuve, à l'unanimité, la création officielle du groupe de travail marche en ville, son fonctionnement, sa capacité à être force de proposition et à construire des actions.

Valérie Lecurieux et Elise Vigneau quittent la séance.

Matthieu Laville rejoint la séance.



11. Partenariats, mécénat, développement des ressources

Point sur les partenariats et mécénat en cours de négociation

Séverine Ikkawi se réjouit, avec ce sujet, de terminer le comité directeur sur une note très positive.

Matthieu Laville propose de commencer par le projet de partenariat avec Malakoff Humanis, qui est le plus dense, le plus avancé et le plus important au plan financier. Malakoff Humanis s'est rapprochée de la FFRandonnée pour engager une démarche de mécénat autour du bien vieillir. Cette démarche s'est ensuite élargie aux problématiques d'inclusion. La mutuelle souhaite accompagner la FFRandonnée sur trois ans, selon quatre axes distincts, avec des montants très différents :

- Soutien à la campagne de communication pour la rentrée sportive, pour cibler les personnes actives en préparation à la retraite, à hauteur de 50 000 euros par an.
- Lancement d'un appel à projets (portés par Esprit Rando) visant les publics éloignés de la pratique de la randonnée, les sédentaires et les inactifs, pour un budget de 150 000 euros par an.
- Formation d'animateurs santé pour un budget estimé de 15 000 euros par an.
- Financement de la démarche de recherche de la FFRandonnée à hauteur de 10 000 euros par an.

Séverine Ikkawi revient sur le deuxième point et alerte sur les expériences passées, qui montrent que les moyens ont souvent été supérieurs aux projets. Il faudra donc accompagner les comités, afin qu'ils proposent des projets suffisamment ambitieux pour produire des résultats.

Frédéric Montoya insiste aussi sur la qualité des dossiers, importante pour l'image de la fédération. Les travaux préparatoires à l'almanach des maisons sport-santé constitueront une base précieuse, mais l'approche santé ne bénéficie pas, à ce jour, d'une couverture nationale.

Hervé David constate que le projet cible principalement les seniors et demande s'il pourra être étendu aux 25-45 ans.

Matthieu Laville estime que l'axe de la lutte contre la sédentarité offrira une certaine souplesse en matière de cible.

Evelyne Husson juge intéressant de cibler les 50-65 ans, donc les préretraités, en positionnant la randonnée comme un projet de vie post-carrière. Malakoff Humanis organisant des stages pour tous ses adhérents, la FFRandonnée a certainement quelque chose à apporter à l'échelle nationale.

Matthieu Laville ajoute qu'il est également prévu de cibler les comités d'entreprise.



Richard Carlon s'inquiète surtout du besoin d'accompagnement RH, de la part du siège, pour assurer le développement des projets des comités. Il suggère de réfléchir, pour 2027, à la manière d'être accompagné par Malakoff Humanis ou par un mécénat de compétences. Les maisons sport santé, qui sont régulièrement citées en exemple, nécessitent de l'expertise et un investissement humain important.

Catherine Kabani rejoint Richard Carlon, estimant que le suivi doit être assuré par une personne dédiée. Elle souhaiterait que le comité directeur ait accès à tous les contrats de partenariat et qu'une feuille de route soit élaborée et suivie trimestriellement.

Séverine Ikkawi précise que le partenariat avec Malakoff Humanis a été validé par la commission ad hoc, mais qu'il manque la validation ultime de leur conseil d'administration. La convention qui sera élaborée ensuite pourra bien évidemment être fournie au comité directeur. Il faudra également structurer le pilotage sur au moins trois années. Les premières actions de communication interviendront à la rentrée sportive, puis les premiers appels à projets seront lancés pour une mise en œuvre début 2027.

Frédéric Montoya estime qu'il fait consensus que la FFRandonnée aura besoin de moyens pour démontrer sa crédibilité, qui pourrait déclencher d'autres partenariats d'envergure par la suite. Si la question est posée, il faut confirmer que des membres du réseau peuvent participer à des réunions de préparation à la retraite.

Brigitte Scotton comprend que les actions des dossiers PSF, comme « marcher pour sa santé », pourraient être prises en charge.

Matthieu Laville le confirme. Au titre des autres projets de partenariat, le Crédit Mutuel a réitéré son engagement pour 2026, son mécénat sera distribué via Esprit Rando : 25 000 euros seront dédiés aux gilets baliseurs, 20 000 euros viendront financer des fonctionnalités de sécurité sur l'application et le projet d'AFNOR SPEC serait financé à hauteur de 30 000 euros. En 2027 et 2028, le Crédit Mutuel souhaite poursuivre son engagement via un format de partenariat, en ciblant notamment les 80 ans des GR. Les montants demandés, soit 150 000 euros pour 2027 et 100 000 euros pour 2028, n'ont pas encore été confirmés. La première distribution de gilets baliseurs à la rentrée sportive 2025 a été vécue très positivement par leur réseau, ce qui a plu. L'invitation du président de la FFRandonnée par le président du Crédit Mutuel à partager un petit déjeuner le 1^{er} juillet constitue un signe très positif.

Frédéric Montoya se félicite que la randonnée suscite l'intérêt grandissant de partenaires ou mécènes potentiels.

Matthieu Laville évoque d'autres partenariats à venir avec la marque d'aliments lyophilisés Voyager (pour 10 000 euros par an) et les Hôteliers Randonneurs (pour 10 000 euros annuels également). Des rendez-vous ont été organisés avec le Groupe Casino, la marque de vêtements AYAQ, des laboratoires spécialisés dans l'hydratation, comme Hydratis, etc.

Catherine Kabani rappelle que toutes les demandes de partenariats et/ou de publicité sur le site internet pour des produits de santé ou d'alimentation doivent lui être soumises et être



soumises à la commission médicale. Hydratis constitue pour elle une arnaque, échanger avec eux est une perte de temps.

Matthieu Laville objecte qu'il a répondu à une sollicitation du laboratoire et que tous les rendez-vous sont intéressants, car ils permettent à la FFRandonnée d'ajuster son discours. S'il devait y avoir une proposition, elle serait soumise à une validation collective.

Catherine Kabani réitère sa demande que toutes les demandes de promotion de produits de santé passent par elle. Elle aurait ainsi mis son veto à la publicité d'Aspivenin qui figure sur le site internet.

Matthieu Laville signale être en lien avec la régie publicitaire à ce sujet.

Frédéric Montoya souhaite savoir si le troisième voyage en Corée aura lieu.

Matthieu Laville croit pouvoir le confirmer. Les licenciés ont manifesté un intérêt pour ces voyages. Terres d'aventures et l'Office de tourisme de Corée sont ravis de leur collaboration avec la FFRandonnée.

Evelyne Husson demande une réponse ferme sur l'obligation de soumettre les produits de santé à la commission santé.

Séverine Ikkawi confirme qu'il n'est pas prévu de déroger au processus établi.

12. Collège des animateurs

Rôle, missions et orientations pour la mandature

Sans objet : ce sujet est reporté à une comité directeur ultérieur

13. Questions diverses

Sans objet : aucune question diverse

14. Clôture

La séance est levée à 13 heures 32

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale